

**CORPORATION SHOPPERS DRUG MART**  
**RAPPORT DU DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2013**

- 1 TABLE DES MATIÈRES**
- 2 RAPPORT DE GESTION**
  - 2 INFORMATIONS ET DÉCLARATIONS PROSPECTIVES**
  - 4 APERÇU**
  - 6 VUE D'ENSEMBLE DES RÉSULTATS FINANCIERS**
    - 6 Principales données opérationnelles, d'investissement et de financement**
    - 8 Résultats opérationnels**
    - 13 Structure du capital et situation financière**
    - 14 Activités de financement**
    - 15 Situation de trésorerie et sources de financement**
- 18 NOUVELLES PRISES DE POSITION COMPTABLES**
  - 18 Normes comptables mises en œuvre en 2013**
  - 22 Futures normes comptables**
- 23 PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES**
- 25 RISQUES ET GESTION DU RISQUE**
- 27 RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS**
- 29 CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**
- 30 MESURES FINANCIÈRES NON DÉFINIES PAR LES IFRS**
- 31 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS**
  - 31 COMPTES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS DE RÉSULTAT**
  - 32 ÉTATS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS DU RÉSULTAT GLOBAL**
  - 33 BILANS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS**
  - 34 ÉTATS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES**
  - 35 TABLEAUX CONSOLIDÉS RÉSUMÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE**
  - 37 NOTES ANNEXES**

# CORPORATION SHOPPERS DRUG MART

## RAPPORT DE GESTION

Au 18 juillet 2013

Le rapport qui suit porte sur la situation financière et les résultats opérationnels consolidés de Corporation Shoppers Drug Mart (la « Société ») pour les périodes visées, ainsi que sur certains facteurs qui, de l'avis de la Société, pourraient influencer sur sa situation financière, ses flux de trésorerie et ses résultats opérationnels prospectifs. Le présent rapport doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés résumés non audités de la Société et les notes annexes pour les périodes de 12 et de 24 semaines closes le 15 juin 2013. Les états financiers consolidés résumés non audités de la Société et les notes annexes ont été préparés conformément à la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire* (« IAS 34 »), publiée par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») et sont présentés en dollars canadiens. Ces états financiers ne contiennent pas toutes les informations à fournir exigées pour les états financiers annuels et, par conséquent, doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés annuels les plus récents, soit ceux préparés pour la période de 52 semaines close le 29 décembre 2012.

### INFORMATIONS ET DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le présent document renferme des informations et des déclarations prospectives qui constituent des « informations prospectives » en vertu de la loi canadienne sur les valeurs mobilières et qui peuvent être significatives à l'égard, notamment, des opinions, des projets, des objectifs, des stratégies, des estimations, des intentions et des attentes de la Société. Les informations et les déclarations prospectives se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes comme « prévoir », « croire », « s'attendre à », « estimer », « projeter », « viser », « avoir l'intention de », « envisager » et d'autres expressions de même nature, ainsi qu'à l'emploi du futur ou du conditionnel. Les informations prospectives explicitement exprimées dans le présent document comprennent, sans toutefois s'y limiter, des déclarations qui ont trait à la situation de trésorerie future de la Société et à sa capacité à mettre en œuvre ses stratégies futures en matière d'exploitation, d'investissement et de financement.

Les informations et les déclarations prospectives contenues dans les présentes reflètent les estimations, les opinions et les hypothèses actuelles de la Société qui reposent sur les points de vue de la direction quant aux tendances antérieures, à la conjoncture actuelle et aux faits nouveaux futurs prévus, de même que sur d'autres facteurs que la direction juge pertinents dans certaines circonstances, y compris, mais sans s'y limiter, les hypothèses concernant la croissance des produits et l'efficacité opérationnelle, l'absence d'un événement défavorable ou d'une condition qui ternit la notoriété et la réputation de la marque de la Société, le maintien du niveau de la concurrence, l'absence de changements importants en ce qui concerne la capacité de la Société à se conformer aux exigences réglementaires actuelles et futures et la stabilité générale de la conjoncture économique et financière au Canada et dans le monde. Des risques, des incertitudes et d'autres facteurs connus et inconnus que la Société ne peut prévoir et sur lesquels elle ne peut exercer de contrôle sont inhérents aux informations et aux déclarations prospectives. Ces risques, incertitudes et autres facteurs peuvent faire en sorte que les prévisions, les projections, les hypothèses ou les conclusions de la Société se révèlent inexactes, ou que ses plans, ses objectifs ou ses déclarations ne se réalisent pas. Les résultats réels ou les faits nouveaux peuvent différer de façon importante de ceux envisagés par les informations et les déclarations prospectives.

Les principaux facteurs de risque susceptibles de causer des écarts importants entre les résultats réels et les estimations, les opinions et les hypothèses exprimées ou sous-entendues dans les informations et les déclarations prospectives contenues dans les présentes incluent, mais sans s'y limiter, le risque de changements défavorables aux lois et règlements en ce qui a trait aux médicaments sur ordonnance et à leur vente, notamment aux programmes de remboursement des médicaments, à l'établissement des prix des médicaments sur ordonnance et à l'accès aux remises par les fabricants, ou les changements à ces lois et règlements qui entraîneraient une hausse des coûts pour s'y conformer; le risque que la Société soit dans l'incapacité d'appliquer des stratégies efficaces pour gérer l'incidence des projets de réforme du régime de médicaments mis en œuvre ou proposés dans la plupart des provinces; le risque de changements défavorables quant au contexte financier et économique au Canada et à

l'échelle mondiale; le risque de concurrence accrue des autres détaillants ou le risque lié à l'utilisation de canaux non conventionnels pour la distribution de médicaments sur ordonnance; le risque que la Société soit incapable de gérer sa croissance et de maintenir sa rentabilité; le risque lié à la fluctuation des taux d'intérêt; le risque de variations défavorables importantes des taux de change; le risque lié à l'incapacité d'attirer et de retenir des pharmaciens et des employés clés ou de gérer efficacement la planification de la relève; le risque que les systèmes de technologies de l'information de la Société soient incapables de répondre aux besoins des activités de la Société; le risque lié à la variation des cotisations estimatives de la Société aux régimes de retraite et aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur le rendement financier de la Société; le risque lié à des changements dans les relations entre la Société et les tiers fournisseurs de services; le risque que la Société ne réussisse pas à louer ou à trouver des emplacements appropriés pour ses établissements à des conditions financières favorables; le risque de changements défavorables dans les résultats opérationnels de la Société en raison des fluctuations saisonnières; le risque que la Société ne soit pas en mesure de réagir aux changements dans les préférences des consommateurs, ce qui pourrait se traduire par des stocks excédentaires, des stocks insuffisants pour répondre à la demande ou des stocks obsolètes; le risque lié aux autres arrangements pour la sélection de fournisseurs de produits génériques, y compris les risques liés à la propriété intellectuelle et à la responsabilité du fait des produits; le risque lié aux modifications ou à la création de lois, de règles et de règlements fédéraux et provinciaux, notamment les lois, les règles et les règlements ayant trait à l'environnement et à la protection de la vie privée, ce qui pourrait avoir des conséquences négatives sur les activités et l'exploitation de la Société; le risque que la violation d'une loi, que le non-respect des politiques de la Société ou qu'un comportement non conforme à l'éthique ait une incidence négative sur le rendement financier de la Société; les risques liés aux biens et les risques divers; le risque d'accident sur les lieux de travail ou de problèmes de santé; le risque que des modifications apportées aux lois fiscales ou à l'interprétation éventuelle de celles-ci aient des répercussions défavorables sur les activités et l'exploitation de la Société; le risque que la création ou la modification de prises de position faisant autorité en comptabilité ait un effet négatif sur la Société; les risques liés au rendement du réseau d'établissements des franchisés; le risque lié à l'incidence défavorable importante découlant des litiges; le risque que la réputation des marques privilégiées par la Société, de leurs fournisseurs ou de leurs fabricants soit ternie; les risques liés à la qualité et à la sécurité des produits, ce qui pourrait exposer la Société à des demandes de règlement au titre de la responsabilité du fait des produits et à une publicité négative; le risque que des événements ou qu'une série d'événements provoquent l'interruption des activités; le risque que des interruptions des activités de distribution de la Société ou de sa chaîne d'approvisionnement puissent avoir des répercussions sur le coût, la livraison en temps opportun et la disponibilité des produits.

Cette énumération n'est pas exhaustive et ne présente pas tous les facteurs qui peuvent avoir une incidence sur les informations et les déclarations prospectives de la Société. Tout investisseur ou toute autre personne intéressée doit évaluer attentivement ces facteurs ainsi que d'autres facteurs et éviter de se fier indûment à ces informations et à ces déclarations prospectives. Des renseignements supplémentaires à l'égard de ces facteurs ainsi que d'autres facteurs figurent dans les documents publics de la Société déposés auprès des autorités provinciales en valeurs mobilières, y compris, sans s'y limiter, les rubriques intitulées « Risques et gestion du risque » et « Risques liés aux instruments financiers » du présent document et du rapport de gestion de la Société pour la période de 52 semaines close le 29 décembre 2012 et pour la période de 12 semaines close le 23 mars 2013. Les informations et les déclarations prospectives contenues dans ce rapport sur la situation financière et les résultats opérationnels consolidés de la Société traduisent uniquement les points de vue de la Société en date des présentes. Bien que la Société s'attende à ce que des événements et des faits nouveaux ultérieurs puissent donner lieu à des changements de position, la Société ne s'engage pas à mettre à jour les informations et les déclarations prospectives, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.

Des renseignements additionnels sur la Société, y compris la notice annuelle, sont disponibles à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

## APERÇU

La Société est le concédant de licences de pharmacies de détail offrant une gamme complète de services, exploitées sous la dénomination Shoppers Drug Mart<sup>MD</sup> (Pharmaprix<sup>MD</sup> au Québec). Au 15 juin 2013, les licenciés de la Société (les « franchisés ») détenaient et exploitaient 1 242 pharmacies de détail Shoppers Drug Mart<sup>MD</sup>/Pharmaprix<sup>MD</sup>). Un franchisé est un pharmacien-propriétaire d'une société à laquelle la Société a octroyé une licence lui permettant d'exploiter une pharmacie de détail à un endroit précis sous les marques de commerce de la Société. Les établissements licenciés de la Société sont situés dans des emplacements de choix dans chaque province et dans deux territoires, ce qui fait de Shoppers Drug Mart<sup>MD</sup>/Pharmaprix<sup>MD</sup> l'un des établissements de détail les plus pratiques au Canada. Par ailleurs, la Société a franchisé ou détient 57 pharmacies de clinique médicale, qui exercent leurs activités sous la bannière Shoppers Simply Pharmacy<sup>MD</sup> (Pharmaprix Simplement Santé<sup>MD</sup> au Québec), et 6 destinations beauté offrant des produits de luxe, exploitées sous la dénomination Murale<sup>MC</sup>.

La Société a misé avec succès sur sa position de chef de file dans le secteur pharmaceutique et sur les emplacements adéquats de ses établissements pour s'emparer d'une part importante du marché des produits de l'avant du magasin. Les catégories de produits de l'avant du magasin comprennent les médicaments en vente libre, les produits de santé et de beauté, les cosmétiques et les parfums (dont des marques de prestige), des produits ménagers courants essentiels ainsi que des articles saisonniers. La Société propose également une gamme variée de produits de très grande qualité commercialisés sous les marques LifeBrand<sup>MD</sup>, Quo<sup>MD</sup>, Etival Laboratoire<sup>MD</sup>, Baléa<sup>MD</sup>, Everyday Market<sup>MD</sup>, Bio-Life<sup>MD</sup>, Nativa<sup>MD</sup>, Simply Food<sup>MD</sup> et Easypix<sup>MD</sup>, entre autres, et des services à valeur ajoutée comme le programme HealthWATCH<sup>MD</sup>, qui offre des conseils aux patients sur les médicaments, sur la gestion des soins thérapeutiques et sur la santé et le bien-être, ainsi que le programme de fidélisation de la carte Shoppers Optimum<sup>MD</sup>/Pharmaprix Optimum<sup>MD</sup>, l'un des plus importants programmes de fidélisation au Canada. Au cours de l'exercice 2012, la Société a inscrit des ventes consolidées d'environ 10,8 G\$.

Aux termes des accords d'octroi de licences conclus avec les franchisés, la Société injecte les capitaux nécessaires dans les franchisés et leur fournit un soutien financier afin de leur permettre d'exploiter des pharmacies Shoppers Drug Mart<sup>MD</sup>, Pharmaprix<sup>MD</sup>, Shoppers Simply Pharmacy<sup>MD</sup> et Pharmaprix Simplement Santé<sup>MD</sup> sans investissement initial. La Société offre également une gamme de services visant à faciliter la croissance et la rentabilité des activités de chaque franchisé. Ces services comprennent l'utilisation des marques de commerce, le soutien opérationnel, la commercialisation et la publicité, l'approvisionnement et la distribution, la technologie informatique et la comptabilité. En contrepartie de ces services et d'autres services, les franchisés versent des honoraires à la Société. La Société paie les agencements, les améliorations locatives et le matériel et les loue aux franchisés sur des périodes allant de 2 à 15 ans, tout en conservant les titres de propriété. La Société apporte également son soutien aux franchisés pour les aider à combler leurs besoins en fonds de roulement et de financement à long terme au moyen de prêts ou de garanties.

Aux termes des accords d'octroi de licences, la Société reçoit une quote-part importante des bénéfices revenant aux établissements des franchisés. Cette quote-part traduit les investissements faits par la Société dans les établissements des franchisés et ses engagements envers eux.

La Société exerce ses activités au Québec principalement sous les raisons sociales Pharmaprix<sup>MD</sup> et Pharmaprix Simplement Santé<sup>MD</sup>. Aux termes des lois du Québec, les bénéfices tirés des médicaments sur ordonnance ou de l'officine ne peuvent être gagnés que par des pharmaciens ou des sociétés contrôlées par des pharmaciens. Compte tenu de ces restrictions, les accords d'octroi de licences utilisés au Québec diffèrent des accords conclus avec les franchisés des autres provinces. Les pharmacies Pharmaprix<sup>MD</sup> et Pharmaprix Simplement Santé<sup>MD</sup> et leurs franchisés bénéficient cependant de la même infrastructure et du même soutien que toutes les autres pharmacies Shoppers Drug Mart<sup>MD</sup> et Shoppers Simply Pharmacy<sup>MD</sup> et leurs franchisés.

Les établissements des franchisés constituent la majeure partie du réseau d'établissements de la Société. Les établissements des franchisés constituent des personnes morales distinctes, et la Société ne détient aucune participation directe ou indirecte dans ces établissements. La Société consolide les établissements des franchisés conformément à IFRS 10, *États financiers consolidés* (« IFRS 10 »), d'après le concept de contrôle défini en vertu de cette norme, qui est essentiellement déterminé selon les modalités prévues dans l'accord d'octroi de licence qui

régit la relation entre la Société et le franchisé. Cependant, les établissements des franchisés demeurant des personnes morales distinctes de la Société, la consolidation de ces établissements n'a aucune incidence sur les risques sous-jacents auxquels fait face la Société.

La Société détient et exploite également 62 centres de soins de santé à domicile Shoppers Home Health Care<sup>MD</sup>. Ces établissements de détail exercent des activités de vente et d'entretien d'instruments de soins à domicile, d'équipement médical, de produits de soins à domicile et d'équipement de mobilité durable destinés aux clients institutionnels et de détail.

Outre son réseau d'établissements de détail, la Société détient le Réseau de santé spécialisé Shoppers Drug Mart Inc., un fournisseur de services pharmaceutiques et de distribution de médicaments spécialisés qui offre également une gamme complète de services de soutien aux patients, et MediSystem Technologies Inc., un fournisseur de produits et de services pharmaceutiques pour des établissements de soins de longue durée.

La Société réalise la plus grande partie de ses ventes par l'intermédiaire de son réseau de pharmacies de détail, et la majorité de ses actifs sert à l'exploitation de ces pharmacies. Par conséquent, les informations à fournir présentées dans les états financiers consolidés de la Société portent sur un seul secteur d'exploitation. Les produits générés par le Réseau de santé spécialisé Shoppers Drug Mart Inc. et MediSystem Technologies Inc. sont présentés dans les ventes de médicaments sur ordonnance des pharmacies de détail de la Société. Les produits générés par les centres de soins de santé à domicile Shoppers Home Health Care<sup>MD</sup> et les boutiques Murale<sup>MC</sup> sont présentés dans les ventes de produits de l'avant du magasin des pharmacies de détail de la Société.

## VUE D'ENSEMBLE DES RÉSULTATS FINANCIERS

### Principales données opérationnelles, d'investissement et de financement

Voici un aperçu des résultats opérationnels de la Société pour les périodes de 12 et de 24 semaines closes le 15 juin 2013, par rapport aux périodes de 12 et de 24 semaines closes le 16 juin 2012, et de certaines autres données relatives aux activités d'investissement pour les périodes de 12 et de 24 semaines closes le 15 juin 2013 ainsi qu'à la situation financière arrêtée à cette date.

- Ventes de 2,538 G\$ au deuxième trimestre, soit une hausse de 3,3 %.
  - Ventes de 5,024 G\$ au premier semestre, soit une hausse de 3,6 %.
- Croissance de 2,0 % du total des ventes selon les établissements comparables, croissance de 1,3 % des ventes de médicaments sur ordonnance selon les établissements comparables et croissance de 2,6 % des ventes de produits de l'avant du magasin selon les établissements comparables, au deuxième trimestre.
  - Croissance de 2,2 % du total des ventes selon les établissements comparables, croissance de 1,4 % des ventes de médicaments sur ordonnance selon les établissements comparables et croissance de 2,9 % des ventes de produits de l'avant du magasin selon les établissements comparables, au premier semestre.
- Croissance de 7,0 % du nombre d'ordonnances des pharmacies de détail et croissance de 5,1 % du nombre d'ordonnances des pharmacies de détail selon les établissements comparables, au deuxième trimestre.
  - Croissance de 7,1 % du nombre d'ordonnances des pharmacies de détail et croissance de 5,3 % du nombre d'ordonnances des pharmacies de détail selon les établissements comparables, au premier semestre.
- BAIIA<sup>1</sup> de 288 M\$ au deuxième trimestre, soit une baisse de 0,4 %, comparativement à un BAIIA ajusté<sup>2</sup> de 289 M\$.
  - BAIIA de 538 M\$ au premier semestre, soit une hausse de 0,2 %, comparativement à un BAIIA ajusté<sup>3</sup> de 536 M\$.
- Marge du BAIIA<sup>4</sup> de 11,34 % au deuxième trimestre, soit une diminution de 42 points de base comparativement à une marge du BAIIA ajusté<sup>5</sup> de 11,76 %.
  - Marge du BAIIA de 10,70 % au premier semestre, soit une diminution de 36 points de base comparativement à une marge du BAIIA ajusté<sup>6</sup> de 11,06 %.
- Bénéfice net de 147 M\$ au deuxième trimestre, comparativement à un bénéfice net ajusté<sup>7</sup> de 149 M\$.
  - Bénéfice net de 266 M\$ au premier semestre, comparativement à un bénéfice net ajusté<sup>8</sup> de 268 M\$.
- Bénéfice net par action de 0,73 \$ au deuxième trimestre, soit une augmentation de 2,8 % comparativement à un bénéfice net ajusté par action<sup>9</sup> de 0,71 \$.
  - Bénéfice net par action de 1,31 \$ au premier semestre, soit une augmentation de 3,1 % comparativement à un bénéfice net ajusté par action<sup>10</sup> de 1,27 \$.
- Programme de dépenses d'investissement de 55 M\$ au deuxième trimestre, comparativement à 85 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. Huit nouvelles pharmacies ont été ouvertes, dont six sont des réimplantations, une pharmacie a été acquise puis fusionnée avec un établissement existant et quatre pharmacies ont été agrandies de façon importante.

- Programme de dépenses d'investissement de 118 M\$ au premier semestre, comparativement à 148 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. Quinze nouvelles pharmacies ont été ouvertes, dont sept sont des réimplantations, cinq pharmacies ont été acquises (l'une d'elles a été fusionnée avec un établissement existant), un établissement pharmaceutique de soins de longue durée a été acquis, dix pharmacies ont été agrandies de façon importante et un centre de soins de santé à domicile a été réimplanté.
  - Accroissement de 2,3 % d'un exercice à l'autre de la superficie de vente du réseau d'établissements de détail.
  - Rachat de 2 040 000 actions ordinaires au deuxième trimestre à un coût total de 93 M\$, soit un prix de rachat moyen de 45,38 \$ par action ordinaire.
    - Rachat de 4 049 400 actions ordinaires au premier semestre à un coût total de 178 M\$, soit un prix de rachat moyen de 44,00 \$ par action ordinaire.
  - Maintien de la structure du capital et d'une situation financière recherchées.
    - Ratio de la dette nette par rapport aux capitaux propres de 0,31:1 au 15 juin 2013, comparativement à 0,30:1 à l'exercice précédent.
    - Ratio de la dette nette par rapport à la capitalisation totale de 0,24:1 au 15 juin 2013, comparativement à 0,23:1 à l'exercice précédent.
1. Bénéfice avant charges financières, impôt et amortissements. (Se reporter au rapprochement avec la mesure la plus comparable en vertu des IFRS sous la rubrique « Résultats opérationnels » du présent rapport de gestion.)
  2. BAIIA pour le deuxième trimestre de 2012, compte non tenu de l'incidence d'une charge de 5 M\$ (avant impôt) découlant de la fermeture de deux boutiques Murale<sup>MC</sup>.
  3. BAIIA pour le premier semestre de 2012, compte non tenu de l'incidence avant impôt de la charge susmentionnée à la note de bas de page 2.
  4. BAIIA divisé par les ventes.
  5. BAIIA ajusté pour le deuxième trimestre de 2012 divisé par les ventes.
  6. BAIIA ajusté pour le premier semestre de 2012 divisé par les ventes.
  7. Bénéfice net pour le deuxième trimestre de 2012, compte non tenu de l'incidence après impôt de la charge susmentionnée à la note de bas de page 2.
  8. Bénéfice net pour le premier semestre de 2012, compte non tenu de l'incidence après impôt de la charge susmentionnée à la note de bas de page 2.
  9. Bénéfice net par action pour le deuxième trimestre de 2012, compte non tenu de l'incidence après impôt de la charge susmentionnée à la note de bas de page 2.
  10. Bénéfice net par action pour le premier semestre de 2012, compte non tenu de l'incidence après impôt de la charge susmentionnée à la note de bas de page 2.

## Résultats opérationnels

Le tableau suivant résume certaines des principales informations financières consolidées de la Société pour les périodes visées.

(en milliers de dollars, sauf les données par action)	Périodes de 12 semaines closes		Périodes de 24 semaines closes	
	le 15 juin 2013	le 16 juin 2012	le 15 juin 2013	le 16 juin 2012
	(non audité)	(non audité)	(non audité)	(non audité)
Ventes	2 538 440 \$	2 456 694 \$	5 023 962 \$	4 851 135 \$
Coût des marchandises vendues	1 557 991	1 494 110	3 086 379	2 969 710
Marge brute	980 449	962 584	1 937 583	1 881 425
Charges opérationnelles et administratives	768 467	752 240	1 550 831	1 496 703
Bénéfice opérationnel	211 982	210 344	386 752	384 722
Charges financières	13 404	13 355	26 751	26 647
Bénéfice avant impôt sur le résultat	198 578	196 989	360 001	358 075
Impôt sur le résultat	51 630	51 710	93 600	93 996
Bénéfice net	146 948 \$	145 279 \$	266 401 \$	264 079 \$
Bénéfice net par action ordinaire				
– De base	0,73 \$	0,69 \$	1,31 \$	1,25 \$
– Dilué	0,73 \$	0,69 \$	1,31 \$	1,25 \$

### Rapprochement du BAIIA

Bénéfice net	146 948 \$	145 279 \$	266 401 \$	264 079 \$
Ajouter les éléments suivants :				
– Impôt sur le résultat	51 630	51 710	93 600	93 996
– Charges financières	13 404	13 355	26 751	26 647
Bénéfice opérationnel	211 982	210 344	386 752	384 722
Ajouter les éléments suivants :				
– Dotation aux amortissements	75 884	73 580	150 871	146 479
BAIIA	287 866 \$	283 924 \$	537 623 \$	531 201 \$

## Ventes

Les ventes représentent les ventes combinées des pharmacies de détail détenues par des franchisés, les ventes provenant des boutiques Murale<sup>MC</sup>, ainsi que les ventes des centres de soins de santé à domicile, du Réseau de santé spécialisé Shoppers Drug Mart Inc. et de MediSystem Technologies Inc. La Société réalise la plus grande partie de ses ventes par l'intermédiaire de son réseau de pharmacies de détail, et la majorité de ses actifs sert à l'exploitation de ces pharmacies. Par conséquent, les informations à fournir présentées dans les états financiers consolidés de la Société portent sur un seul secteur d'exploitation. Les ventes provenant des boutiques Murale<sup>MC</sup> ainsi que les ventes des centres de soins de santé à domicile sont présentées dans les ventes de produits de l'avant du magasin des pharmacies de détail de la Société. Les ventes du Réseau de santé spécialisé Shoppers Drug Mart Inc. et de MediSystem Technologies Inc. sont présentées dans les ventes de médicaments sur ordonnance des pharmacies de détail de la Société.

Les ventes sont comptabilisées à titre de produits lorsque les marchandises sont vendues aux consommateurs. Les produits sont comptabilisés déduction faite des retours de marchandises et des points attribués. Lorsqu'une vente donne droit à des points attribués en vertu du programme de fidélisation de la carte Shoppers Optimum<sup>MD</sup>/Pharmaprix Optimum<sup>MD</sup> (le « programme »), les produits correspondant aux points attribués en vertu du programme sont initialement différés d'après la juste valeur des points attribués et sont ensuite comptabilisés à titre de produits lorsque les points du programme sont échangés et que la Société remplit ses obligations liées aux points attribués.

Les produits sont évalués en fonction de la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre de la vente de produits ou de la prestation de services au client. Cependant, lors de la vente de certains produits et services, tels que les billets de loterie, les cartes d'appel prépayées de tiers, les cartes cadeaux de tiers, les produits et services postaux et les titres de transport en commun, la Société agit à titre d'agent et, par conséquent, comptabilise seulement le montant de la commission dans ses ventes.

Au deuxième trimestre de 2013, les ventes se sont chiffrées à 2,538 G\$, contre 2,457 G\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent, soit une hausse de 81 M\$, ou 3,3 %, stimulée par des résultats vigoureux à l'égard des produits de l'avant du magasin, grâce auxquels la Société a enregistré des profits en matière de vente dans toutes les régions du pays, et par la croissance solide et continue du nombre d'ordonnances. Selon les établissements comparables, les ventes ont progressé de 2,0 % au deuxième trimestre de 2013. Depuis le début de l'exercice, les ventes se sont chiffrées à 5,024 G\$, soit une augmentation de 3,6 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Selon les établissements comparables, les ventes ont progressé de 2,2 % au premier semestre de 2013.

Les ventes de médicaments sur ordonnance se sont établies à 1,208 G\$ au deuxième trimestre de 2013, comparativement à 1,172 G\$ au deuxième trimestre de 2012, soit une hausse de 36 M\$, ou 3,1 %, grâce à la forte croissance du nombre d'ordonnances exécutées par les pharmacies de détail ainsi qu'aux gains au chapitre des ventes liées aux activités de la Société relatives à MediSystem Technologies, facteurs qui ont été partiellement contrebalancés par une nouvelle diminution de la valeur moyenne des ordonnances. Selon les établissements comparables, les ventes de médicaments sur ordonnance ont augmenté de 1,3 % au cours du deuxième trimestre de 2013. Pendant le deuxième trimestre de 2013, le nombre d'ordonnances exécutées dans les pharmacies de détail a augmenté de 7,0 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, et de 5,1 % selon les établissements comparables. Conformément aux récentes tendances trimestrielles, la croissance du volume de médicaments sur ordonnance demeure particulièrement robuste en Ontario et en Alberta. D'un exercice à l'autre, la valeur moyenne des ordonnances dans les pharmacies de détail a subi une nouvelle baisse de 4,2 % au cours du deuxième trimestre de 2013, une diminution largement attribuable à des réductions additionnelles des taux de remboursement des médicaments sur ordonnance génériques, résultant de la poursuite des initiatives liées à la réforme du régime de médicaments dans la plupart des provinces, jumelées à l'augmentation des taux d'utilisation de médicaments sur ordonnance génériques. Les médicaments génériques ont représenté 61,3 % des ordonnances exécutées au deuxième trimestre de 2013, comparativement à 58,6 % des ordonnances exécutées au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Au cours du deuxième trimestre de 2013, les ventes de médicaments sur ordonnance ont représenté 47,6 % de la composition du chiffre d'affaires de la Société, comparativement à 47,7 % à la période correspondante de l'exercice précédent. Depuis le début de l'exercice, les ventes de médicaments sur ordonnance ont augmenté de 3,2 %, pour se chiffrer à 2,415 G\$, et ont représenté 48,1 % de la composition du

chiffre d'affaires de la Société, comparativement à 48,2 % à la période correspondante de l'exercice précédent. Selon les établissements comparables, les ventes de médicaments sur ordonnance ont augmenté de 1,4 % au cours du premier semestre de 2013. Depuis le début de l'exercice, le nombre d'ordonnances exécutées dans les pharmacies de détail a augmenté de 7,1 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, et de 5,3 % selon les établissements comparables. Les médicaments génériques ont représenté 61,0 % des ordonnances exécutées au premier semestre de 2013, comparativement à 58,1 % des ordonnances exécutées à la période correspondante de l'exercice précédent.

Les ventes de produits de l'avant du magasin se sont chiffrées à 1,331 G\$ au deuxième trimestre de 2013, comparativement à 1,285 G\$ au deuxième trimestre de 2012, soit une hausse de 46 M\$, ou 3,6 %, la Société ayant affiché des gains au chapitre des ventes dans toutes les catégories, lesquels ont été stimulés par des ventes de cosmétiques, de médicaments en vente libre et de produits alimentaires et de confiserie. La capacité de la Société à tirer parti de l'augmentation de la clientèle des pharmacies, jumelée aux campagnes de marketing efficaces et aux activités promotionnelles percutantes, a fait croître le nombre de transactions ainsi que la taille du panier moyen en ce qui concerne les produits de l'avant du magasin. De plus, le programme de mise en valeur du réseau d'établissements de la Société, qui a permis d'accroître la superficie de vente des établissements de détail de 2,3 % par rapport à l'exercice précédent, a eu une incidence positive sur la croissance des ventes des produits de l'avant du magasin. Les ventes de produits de l'avant du magasin, selon les établissements comparables, ont augmenté de 2,6 % au cours du deuxième trimestre de 2013. Depuis le début de l'exercice, les ventes de produits de l'avant du magasin se sont établies à 2,609 G\$, soit une augmentation de 3,9 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Les ventes de produits de l'avant du magasin, selon les établissements comparables, ont augmenté de 2,9 % au cours du premier semestre de 2013.

#### *Coût des marchandises vendues*

Le coût des marchandises vendues comprend le coût des marchandises vendues dans les pharmacies de détail des franchisés et dans les boutiques Murale<sup>MC</sup>, de même que le coût des marchandises vendues par les centres de soins de santé à domicile, par le Réseau de santé spécialisé Shoppers Drug Mart Inc. et par MediSystem Technologies Inc.

Le coût des marchandises vendues s'est établi à 1,558 G\$ au deuxième trimestre de 2013, comparativement à 1,494 G\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent, soit une hausse de 64 M\$, ou 4,3 %. Exprimé en pourcentage des ventes, le coût des marchandises vendues a augmenté de 56 points de base au deuxième trimestre de 2013 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. D'un exercice à l'autre, la marge brute en dollars a augmenté de 1,9 % au deuxième trimestre de 2013, les avantages découlant des ventes solides et de la croissance du nombre d'ordonnances ayant été partiellement contrebalancés par les pressions à la baisse exercées sur les marges relatives à l'officine, qui s'expliquent principalement par la mise en œuvre de mesures additionnelles liées à la réforme du régime de médicaments, et aux produits de l'avant du magasin, pour lesquels la concurrence demeure très axée sur les activités promotionnelles.

Depuis le début de l'exercice, le coût des marchandises vendues a augmenté de 3,9 % pour se chiffrer à 3,086 G\$. Exprimé en pourcentage des ventes, le coût des marchandises vendues a augmenté de 21 points de base au premier semestre de 2013 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

#### *Charges opérationnelles et administratives*

Les charges opérationnelles et administratives comprennent les frais de vente, les frais généraux et administratifs, les charges opérationnelles des pharmacies de détail détenues par des franchisés, y compris le bénéfice des franchisés, les charges opérationnelles des boutiques Murale<sup>MC</sup> et les charges opérationnelles des centres de soins de santé à domicile, du Réseau de santé spécialisé Shoppers Drug Mart Inc. et de MediSystem Technologies Inc. Les charges opérationnelles et administratives comprennent également la dotation aux amortissements. (Se reporter à la note 6 des états financiers consolidés résumés non audités de la Société ci-joints.)

Les charges opérationnelles et administratives, compte non tenu de la dotation aux amortissements, se sont chiffrées à 693 M\$ au deuxième trimestre de 2013, comparativement à un montant ajusté de 674 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent, soit une hausse de 19 M\$, ou 2,8 %. Le montant ajusté de l'exercice précédent ne tenait pas compte de l'incidence d'une charge de 5 M\$ (avant impôt) relativement à la fermeture de

deux boutiques Murale<sup>MC</sup>. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation des charges opérationnelles au niveau des établissements, surtout en ce qui a trait à l'occupation, aux salaires et aux avantages liés aux initiatives de croissance et d'expansion du réseau de la Société, ainsi qu'aux acquisitions. Exprimées en pourcentage des ventes, les charges opérationnelles et administratives, compte non tenu de la dotation aux amortissements, ont diminué de 14 points de base au cours du deuxième trimestre de 2013 par rapport au montant ajusté de la période correspondante de l'exercice précédent. Cette baisse reflète en partie l'attention portée par la Société aux initiatives en matière de réduction des coûts et d'efficacité.

Depuis le début de l'exercice, les charges opérationnelles et administratives, compte non tenu de la dotation aux amortissements, se sont chiffrées à 1,400 G\$, comparativement à un montant ajusté de 1,345 G\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent, soit une hausse de 55 M\$, ou 4,1 %. Le montant ajusté de l'exercice précédent ne tenait pas compte de l'incidence de la charge de 5 M\$ (avant impôt) susmentionnée. Exprimées en pourcentage des ventes, les charges opérationnelles et administratives ajustées, compte non tenu de la dotation aux amortissements, ont augmenté de 14 points de base au cours du premier semestre de 2013 par rapport au montant ajusté de la période correspondante de l'exercice précédent.

Au deuxième trimestre de 2013, la dotation aux amortissements s'est chiffrée à 76 M\$, comparativement à 74 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent, soit une hausse de 2 M\$, ou 3,1 %. Cette augmentation peut s'expliquer essentiellement par les initiatives de croissance et d'expansion du réseau d'établissements, y compris la hausse de l'amortissement des fichiers d'ordonnances relative aux acquisitions ainsi qu'aux investissements supplémentaires dans les infrastructures connexes. Exprimée en pourcentage des ventes, la dotation aux amortissements a diminué de un point de base au deuxième trimestre de 2013 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Depuis le début de l'exercice, la dotation aux amortissements s'est chiffrée à 151 M\$, comparativement à 146 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent, soit une hausse de 5 M\$, ou 3,0 %. Exprimée en pourcentage des ventes, la dotation aux amortissements a diminué de 2 points de base au premier semestre de 2013 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

#### *Bénéfice opérationnel*

Au deuxième trimestre de 2013, le bénéfice opérationnel s'est établi à 212 M\$, comparativement à un bénéfice opérationnel ajusté de 215 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent, soit une baisse de 3 M\$, ou 1,6 %. Le montant ajusté de l'exercice précédent ne tenait pas compte de l'incidence de la charge de 5 M\$ (avant impôt) susmentionnée en raison de la fermeture de deux boutiques Murale<sup>MC</sup>. Tel qu'il est décrit ci-dessus, les avantages découlant des ventes solides et de la forte croissance du nombre d'ordonnances ont été partiellement contrebalancés par les pressions à la baisse exercées sur les marges relatives à l'officine et aux produits de l'avant du magasin, ce qui s'est traduit par une hausse d'un exercice à l'autre de la marge brute en dollars de 1,9 %. L'augmentation de la marge brute en dollars a également été contrebalancée par la hausse des charges opérationnelles et administratives, compte tenu de la dotation aux amortissements, qui ont augmenté de 2,9 % par rapport au montant ajusté de la période correspondante de l'exercice précédent. Au deuxième trimestre, la marge opérationnelle (le bénéfice opérationnel divisé par les ventes) a diminué de 42 points de base, pour s'établir à 8,35 %, comparativement à une marge opérationnelle ajustée (le bénéfice opérationnel ajusté divisé par les ventes) de 8,77 % au deuxième trimestre de 2012. La marge du BAIIA (le BAIIA divisé par les ventes) de la Société s'est établie à 11,34 % au deuxième trimestre de 2013, en baisse de 42 points de base comparativement à la marge du BAIIA ajusté (le BAIIA ajusté divisé par les ventes) de 11,76 % inscrite pour le deuxième trimestre de l'exercice précédent. Le BAIIA ajusté pour le deuxième trimestre de l'exercice précédent ne tient pas compte de l'incidence de la charge de 5 M\$ (avant impôt) susmentionnée.

Le bénéfice opérationnel pour le premier semestre de 2013 s'est élevé à 387 M\$, comparativement à un bénéfice opérationnel ajusté de 390 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent, soit une baisse de 3 M\$, ou 0,8 %. Le bénéfice opérationnel ajusté pour le premier semestre de 2012 ne tient pas compte de l'incidence de la charge de 5 M\$ (avant impôt) mentionnée précédemment en raison de la fermeture de deux boutiques Murale<sup>MC</sup>. Depuis le début de l'exercice, la marge opérationnelle (le bénéfice opérationnel divisé par les ventes) a diminué de 34 points de base, pour s'établir à 7,70 %, comparativement à une marge opérationnelle ajustée (le bénéfice opérationnel ajusté divisé par les ventes) de 8,04 % au premier semestre de 2012. Au premier semestre de 2013, la

marge du BAIIA (le BAIIA divisé par les ventes) de la Société s'est établie à 10,70 %, en baisse de 36 points de base comparativement à la marge du BAIIA ajusté (le BAIIA ajusté divisé par les ventes) de 11,06 % enregistrée à la période correspondante de l'exercice précédent. Le BAIIA ajusté pour le premier semestre de 2012 ne tient pas compte de l'incidence de la charge de 5 M\$ (avant impôt) susmentionnée.

#### *Charges financières*

Les charges financières se composent des charges d'intérêts découlant des emprunts des établissements des franchisés et des obligations d'emprunt de la Société, des intérêts liés aux contrats de location-financement ainsi que de l'amortissement des coûts de transaction engagés dans le cadre des transactions d'emprunt.

Les charges financières se sont élevées à 13 M\$ au deuxième trimestre de 2013, demeurant inchangées par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Les économies réalisées sur le refinancement de 450 M\$ de billets à moyen terme à la fin du deuxième trimestre de 2013 ont été contrebalancées par l'augmentation de l'encours de la dette nette moyenne de la Société d'un exercice à l'autre, par la hausse des charges d'intérêts associées à des contrats de location-financement ainsi que par la diminution du montant des intérêts capitalisés. Depuis le début de l'exercice, les charges financières se sont élevées à 27 M\$, demeurant inchangées par rapport au premier semestre de l'exercice précédent.

#### *Impôt sur le résultat*

Le taux d'imposition effectif de la Société au deuxième trimestre et au premier semestre de 2013 était de 26,0 %, soit une légère baisse comparativement au taux de 26,3 % pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent.

#### *Bénéfice net*

Le bénéfice net du deuxième trimestre s'est élevé à 147 M\$, comparativement à 145 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent, soit une hausse de 2 M\$, ou 1,1 %. Le bénéfice net par action dilué s'est chiffré à 0,73 \$ au deuxième trimestre de 2013, comparativement à 0,69 \$ à la période correspondante de l'exercice précédent, soit une hausse de 5,8 %. Le bénéfice net pour le deuxième trimestre de l'exercice précédent tenait compte de la charge de 5 M\$ (avant impôt) mentionnée précédemment liée à la fermeture de deux boutiques Murale<sup>MC</sup>. Compte non tenu de l'incidence de cette charge, le bénéfice net ajusté pour le deuxième trimestre de 2012 s'est chiffré à 149 M\$, ou 0,71 \$ par action. En plus des facteurs susmentionnés pris en compte dans le bénéfice, l'incidence cumulative du programme de rachat d'actions de la Société a eu une incidence favorable sur la croissance du bénéfice net par action au deuxième trimestre de 2013, car le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution, a diminué de 3,8 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Depuis le début de l'exercice, le bénéfice net s'est chiffré à 266 M\$, comparativement à 264 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent, soit une hausse de 2 M\$, ou 0,9 %. Le bénéfice net par action dilué s'est chiffré à 1,31 \$ au premier semestre de 2013, comparativement à 1,25 \$ à la période correspondante de l'exercice précédent, soit une hausse de 4,8 %. Le bénéfice net pour le premier semestre de 2012 tenait compte de la charge de 5 M\$ (avant impôt) susmentionnée liée à la fermeture de deux boutiques Murale<sup>MC</sup>. Compte non tenu de l'incidence de cette charge, le bénéfice net ajusté pour le premier semestre de 2012 s'est chiffré à 268 M\$, ou 1,27 \$ par action.

## Structure du capital et situation financière

Le tableau qui suit présente un sommaire de certaines données en ce qui a trait à la structure du capital et à la situation financière consolidée de la Société aux dates indiquées.

(en milliers de dollars)	15 juin 2013	29 décembre 2012
Trésorerie	(29 497) \$	(104 529) \$
Dette bancaire	290 724	170 927
Papier commercial	199 982	249 977
Tranche à court terme de la dette à long terme	249 738	449 798
Dette à long terme	495 338	247 009
Obligations au titre des contrats de location-financement	133 605	125 774
Dette nette	1 339 890	1 138 956
Capitaux propres	4 295 227	4 318 450
Capitalisation totale	5 635 117 \$	5 457 406 \$
Dette nette : capitaux propres	0,31:1	0,26:1
Dette nette : capitalisation totale	0,24:1	0,21:1
Dette nette : BAIIA <sup>1</sup>	1,12:1	0,96:1
BAIIA : charges d'intérêts en trésorerie <sup>1, 2</sup>	20,96:1	20,74:1

1. Aux fins du calcul des ratios, le BAIIA comprend le BAIIA pour chacune des périodes de 52 semaines closes à ces dates.
2. Les charges d'intérêts en trésorerie comprennent les charges financières pour chacune des périodes de 52 semaines closes à ces dates, excluent l'amortissement des coûts de financement différés, mais comprennent les intérêts capitalisés.

### Notations

Un sommaire des notations de la Société au 15 juin 2013 est présenté dans le tableau suivant.

	<b>Standard &amp; Poor's</b>	<b>DBRS Limited</b>
Notation de l'entreprise/l'émetteur	BBB+/stable	A (bas)/stable
Dette non garantie de premier rang	BBB+/stable	A (bas)/stable
Papier commercial	–	R-1 (bas)/stable

Aucune modification n'a été apportée aux notations de la Société au cours du premier semestre de 2013.

### *Capital social en circulation*

Le capital social en circulation de la Société se compose d'actions ordinaires. Un nombre illimité d'actions ordinaires est autorisé. Au 18 juillet 2013, la Société comptait 199 995 534 actions ordinaires en circulation. À cette même date, elle avait des options en cours visant l'acquisition de 941 958 de ses actions ordinaires qui avaient été émises aux termes de ses régimes de rémunération à base d'actions, dont 451 008 pouvaient être exercées.

### *Offre publique de rachat dans le cours normal des activités*

Le 7 février 2013, la Société a annoncé que son conseil d'administration a approuvé le renouvellement de son programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités et autorisé l'achat de ses actions ordinaires jusqu'à concurrence de 10 200 000 actions ordinaires, ce qui représente environ 5,0 % de ses actions ordinaires alors en circulation, par la voie d'achats effectués dans le cours normal des activités par l'entremise des établissements de la TSX (le « programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2013 »). La Société a été en mesure de commencer les achats dans le cadre du programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2013 le 15 février 2013. Le programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2013 prendra fin le 14 février 2014 ou à une date antérieure si la Société mène à bien ses transactions conformément à l'Avis d'intention déposé auprès de la TSX. Les achats seront effectués par la Société conformément aux exigences de la TSX, et le prix que la Société paiera pour toute action ordinaire sera équivalent au cours du marché au moment de l'acquisition, ou à tout autre prix autorisé par la TSX. En parallèle au programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2013, la Société a conclu un régime d'achat automatique avec son courtier désigné afin de permettre l'achat de ses actions ordinaires au cours de certaines périodes prédéterminées d'interdiction de transactions, sous réserve de certains paramètres concernant le prix des actions et leur nombre. En dehors de ces périodes prédéterminées d'interdiction de transactions, les actions seront rachetées à la discrétion de la direction, sous réserve des lois applicables. Aux fins de l'application des règles de la TSX, la Société peut acheter un maximum de 146 845 actions ordinaires n'importe quel jour en vertu du programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2013, sauf dans le cas d'achats effectués en vertu de l'exception relative aux achats de blocs, conformément aux règles de la TSX. Les actions ordinaires achetées par la Société seront annulées.

Au cours du deuxième trimestre de 2013, la Société a racheté 2 040 000 actions ordinaires aux termes de son programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2013, à un coût total de 93 M\$, soit un prix de rachat moyen de 45,38 \$ par action ordinaire. Depuis le début de l'exercice, la Société a racheté un total de 4 049 400 actions ordinaires (composées de 580 000 actions ordinaires aux termes de son programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités précédent et 3 469 400 actions ordinaires aux termes du programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2013), à un coût total de 178 M\$, soit un prix de rachat moyen de 44,00 \$ par action ordinaire. À la fin du deuxième trimestre, 3 899 400 des actions ordinaires rachetées avaient été annulées, et les 150 000 actions ordinaires restantes ont été annulées après la fin du trimestre. Les montants versés en excédent de la valeur comptable moyenne des actions ordinaires rachetées ont été imputés aux bénéfices non distribués. (Se reporter à la note 9 des états financiers consolidés résumés non audités de la Société ci-joints.)

### **Activités de financement**

Le 21 mai 2013, la Société a émis des billets à moyen terme de trois ans d'un montant en capital total de 225 M\$ venant à échéance le 24 mai 2016, portant intérêt à un taux fixe de 2,01 % par année (les « billets de série 5 »), et des billets à moyen terme de cinq ans d'un montant en capital total de 275 M\$ venant à échéance le 24 mai 2018, portant intérêt à un taux fixe de 2,36 % par année (les « billets de série 6 »). Les billets de série 5 et les billets de série 6 ont été émis en vertu d'un prospectus préalable de base simplifié définitif daté du 6 janvier 2012 (le « prospectus de 2012 ») modifié par des suppléments de fixation de prix datés du 15 mai 2013. Le prospectus de 2012 et les suppléments de fixation de prix ont été déposés par la Société auprès des Autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières dans toutes les provinces du Canada. Au moment de l'émission, DBRS Limited a attribué la note A (bas) et Standard & Poor's Rating Services (Canada) a attribué la note BBB+ à ces billets de série 5 et de série 6. Le produit net de l'émission des billets de série 5 et des billets de série 6 a été utilisé aux fins du refinancement de la dette existante, y compris le remboursement de tous les montants dus aux termes des billets à moyen terme de série 2 à 4,99 % de la Société d'un montant en capital total de 450 M\$ et venant à échéance le 3 juin 2013. Par suite de l'utilisation du produit net aux fins du refinancement de la dette existante, la dette nette

de la Société est demeurée essentiellement inchangée. (Se reporter à la note 7 des états financiers consolidés résumés non audités de la Société ci-joints.)

## **Situation de trésorerie et sources de financement**

### *Sources de liquidités*

La Société compte sur les sources de liquidités suivantes : i) les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles; ii) les sommes provenant d'une facilité de crédit bancaire renouvelable consentie de 725 M\$ échéant le 10 décembre 2016, moins le montant déjà prélevé ou le montant utilisé pour appuyer le papier commercial émis et en circulation; iii) un montant maximal de 600 M\$ qui peut être prélevé sur son programme de papier commercial, déduction faite de ce qui est actuellement émis. Le programme de papier commercial de la Société s'est vu attribuer la notation R-1 (bas) par DBRS Limited. Dans l'éventualité où ce programme ne pourrait pas maintenir cette notation, il serait soutenu par la facilité de crédit bancaire renouvelable de 725 M\$ de la Société. Au 15 juin 2013, une tranche de 10 M\$ de la facilité de crédit bancaire renouvelable de 725 M\$ de la Société avait été utilisée en vertu de lettres de crédit en cours uniquement, ce montant étant le même qu'à la fin du premier trimestre de 2013 et qu'à la fin de l'exercice précédent. Au 15 juin 2013, la Société avait du papier commercial émis et en circulation d'un montant de 200 M\$ aux termes de son programme de papier commercial, comparativement à 292 M\$ à la fin du premier trimestre de 2013 et à 250 M\$ à la fin de l'exercice précédent.

La Société a également pris des dispositions pour que ses franchisés obtiennent du financement afin de leur faciliter l'acquisition de stocks et de financer leurs besoins en fonds de roulement, en fournissant des garanties à diverses banques à charte canadiennes qui soutiennent les emprunts des franchisés. À la fin du deuxième trimestre de 2013, l'obligation maximale de la Société relativement à ces garanties s'établissait à 550 M\$, comparativement à 540 M\$ à la fin du premier trimestre de 2013 et à la fin de l'exercice précédent. Au 15 juin 2013, les diverses banques avaient accordé aux franchisés des lignes de crédit totalisant 470 M\$, comparativement à 467 M\$ à la fin du premier trimestre de 2013 et à 464 M\$ à la fin de l'exercice précédent. Au 15 juin 2013, les franchisés avaient prélevé un montant totalisant 337 M\$ sur les lignes de crédit disponibles, par rapport à 270 M\$ à la fin du premier trimestre de 2013 et à 173 M\$ à la fin de l'exercice précédent. Tout montant prélevé par les franchisés est inclus dans la dette bancaire figurant dans les bilans consolidés de la Société. Dans l'éventualité où des paiements devraient être versés en vertu des garanties, la Société détient une sûreté de premier rang grevant tous les actifs des établissements des franchisés, sous réserve de certaines exigences légales en ce qui a trait à la priorité de rang antérieure. Comme la Société prend part à l'attribution des lignes de crédit disponibles à ses franchisés, elle estime que le produit net de tout actif visé par cette sûreté excédera tout paiement nécessaire en vertu des garanties.

La Société a obtenu du financement à long terme additionnel au moyen de l'émission de billets à moyen terme de cinq ans d'un montant en capital total de 250 M\$ venant à échéance le 20 janvier 2014, portant intérêt à un taux fixe de 5,19 % par année (les « billets de série 4 »), de billets de série 5 et de billets de série 6. Les billets de série 4 ont été émis en vertu d'un prospectus préalable de base simplifié définitif daté du 22 mai 2008 (le « prospectus de 2008 ») modifié par le supplément de fixation de prix daté du 14 janvier 2009. Le prospectus de 2008 et le supplément de fixation de prix ont été déposés par la Société auprès des Autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières dans toutes les provinces du Canada. Au moment de l'émission, DBRS Limited a attribué aux billets de série 4 la notation A (bas), et Standard & Poor's Rating Services (Canada) leur a attribué la notation BBB+.

### *Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles*

Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles se sont élevés à 182 M\$ au deuxième trimestre de 2013, comparativement à un montant de 285 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent, soit une baisse de 103 M\$. Cette baisse découle essentiellement de la hausse du montant investi dans les soldes des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, et d'une diminution des autres passifs non courants. L'écart d'un exercice à l'autre des montants investis liés aux éléments hors trésorerie du fonds de roulement peut s'expliquer essentiellement par une diminution des créditeurs et charges à payer et une augmentation des débiteurs par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. (Se reporter à la note 12 des états financiers consolidés résumés non audités de la Société ci-joints.) La diminution des autres

passifs non courants découle principalement d'une cotisation facultative additionnelle au régime de retraite au cours du deuxième trimestre de 2013.

Depuis le début de l'exercice, les activités opérationnelles de la Société ont généré des flux de trésorerie de 220 M\$, comparativement à 315 M\$ au cours du premier semestre de 2012.

#### *Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement*

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement se sont élevés à 39 M\$ au deuxième trimestre de 2013, comparativement à 104 M\$ à la période correspondante de l'exercice précédent, soit une diminution de 65 M\$. De ces montants, une tranche de 39 M\$, déduction faite du produit de toute cession, est liée à l'acquisition d'immobilisations corporelles au cours du deuxième trimestre de 2013, comparativement à 58 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui reflète la réduction du programme de dépenses d'investissement de base de la Société. Au cours du deuxième trimestre de 2013, la Société n'a pas investi de fonds importants pour l'acquisition de pharmacies et de fichiers d'ordonnances, tandis qu'un montant de 6 M\$ a été investi dans des acquisitions d'entreprises au deuxième trimestre de l'exercice précédent. La Société a investi un montant combiné de 10 M\$ dans l'acquisition et le développement d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs au cours du deuxième trimestre de 2013, comparativement à 13 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. Au cours du deuxième trimestre de 2013, le solde des fonds déposés et détenus en mains tierces se rapportant à des offres d'achat en cours visant l'acquisition de pharmacies et de terrains a diminué de 11 M\$, comparativement à une hausse de 28 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Depuis le début de l'exercice, les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement se sont élevés à 118 M\$, comparativement à 174 M\$ au premier semestre de 2012, soit une diminution de 56 M\$. De ces montants, une tranche de 72 M\$, déduction faite du produit de toute cession, est liée à l'acquisition d'immobilisations corporelles au cours du premier semestre de 2013, comparativement à 102 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. Les investissements liés aux acquisitions d'entreprises, qui se rapportent essentiellement à l'acquisition de pharmacies et de fichiers d'ordonnances, se sont chiffrés à 24 M\$ au premier semestre de 2013, comparativement à 13 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. Au cours du premier semestre de 2013, la Société a investi un montant combiné de 15 M\$ dans l'acquisition et le développement d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs, comparativement à 25 M\$ à la période correspondante de l'exercice précédent. Au cours du premier semestre de 2013, le solde des fonds déposés et détenus en mains tierces se rapportant à des offres d'achat en cours visant l'acquisition de pharmacies et de terrains a augmenté de 6 M\$, comparativement à une hausse de 34 M\$ pour le premier semestre de l'exercice précédent.

Au cours du deuxième trimestre de 2013, la Société a ouvert huit nouvelles pharmacies, dont six sont des réimplantations, a acquis une pharmacie qu'elle a fusionnée avec un établissement existant et a agrandi de façon importante quatre pharmacies. En plus de ces activités, trois pharmacies de plus petite taille ont été regroupées ou fermées. Depuis le début de l'exercice, 15 nouvelles pharmacies ont été ouvertes, dont 7 sont des réimplantations, et 10 pharmacies ont fait l'objet de travaux d'agrandissement importants. De plus, la Société a acquis cinq pharmacies (l'une d'elles a été fusionnée avec un établissement existant) de même qu'un établissement pharmaceutique de soins de longue durée. Outre ces activités, un centre de soins de santé à domicile Shoppers Home Health Care<sup>MD</sup> a été réimplanté, et huit pharmacies de petite taille ont été regroupées ou fermées. À la fin du premier semestre de 2013, le réseau de la Société comptait 1 367 établissements de détail, dont 1 299 pharmacies (1 242 Shoppers Drug Mart<sup>MD</sup>/Pharmaprix<sup>MD</sup> et 57 Shoppers Simply Pharmacy<sup>MD</sup>/Pharmaprix Simplement Santé<sup>MD</sup>), 62 centres de soins de santé à domicile Shoppers Home Health Care<sup>MD</sup> et 6 boutiques Murale<sup>MC</sup>.

#### *Flux de trésorerie affectés aux activités de financement*

Les flux de trésorerie affectés aux activités de financement se sont établis à 158 M\$ au deuxième trimestre de 2013, les sorties de trésorerie de 707 M\$ ayant été partiellement contrebalancées par des entrées de trésorerie de 549 M\$. Les sorties de trésorerie étaient constituées d'un montant de 100 M\$ pour régler les rachats d'actions, d'une diminution de 92 M\$ du montant du papier commercial émis et en circulation en vertu du programme de papier commercial de la Société, d'un montant de 450 M\$ pour rembourser les billets à moyen terme de série 2 arrivés à échéance le 3 juin 2013, d'un montant de 2 M\$ pour financer les coûts liés aux activités de financement, d'un remboursement d'obligations liées à des contrats de location-financement de 1 M\$, d'une réduction de 3 M\$ du

montant des investissements des franchisés et d'un montant de 58 M\$ lié au paiement de dividendes. Les rentrées de trésorerie étaient constituées d'un montant de 500 M\$ tiré de l'émission de billets de série 5 et de billets de série 6, d'une augmentation de 47 M\$ de la dette bancaire et d'un produit de 2 M\$ tiré de l'émission d'actions ordinaires en vertu du régime de rémunération fondée sur des actions de la Société.

Au cours du deuxième trimestre de 2013, le résultat net des activités opérationnelles, d'investissement et de financement de la Société s'est traduit par une diminution de 14 M\$ de la trésorerie.

Depuis le début de l'exercice, les flux de trésorerie affectés aux activités de financement se sont chiffrés à 178 M\$, et le résultat net des activités opérationnelles, d'investissement et de financement de la Société s'est traduit par une diminution de 75 M\$ de la trésorerie.

#### *Situation de trésorerie future*

La Société estime que ses facilités de crédit actuelles, son programme de papier commercial et ses programmes de financement offerts à ses franchisés, ainsi que les flux de trésorerie provenant de ses activités opérationnelles seront suffisants pour financer ses activités, y compris celles de son réseau d'établissements des franchisés, de même que ses activités d'investissement et ses engagements dans un avenir prévisible. La Société n'a jamais eu de difficultés majeures à obtenir du financement supplémentaire à court ou à long terme en raison de ses notations de première qualité. Bien que la Société s'emploie à maintenir des notations de première qualité, ces notations peuvent être modifiées ou lui être retirées en tout temps par les agences de notation si celles-ci jugent que les circonstances le justifient.

## NOUVELLES PRISES DE POSITION COMPTABLES

### Normes comptables mises en œuvre en 2013

#### *Évaluation de la juste valeur*

L'IASB a publié une nouvelle norme, IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur* (« IFRS 13 »), qui prescrit une définition normalisée de la juste valeur, établit un cadre pour l'évaluation de la juste valeur et énonce les informations spécifiques à fournir relativement aux évaluations à la juste valeur. IFRS 13 s'applique à toutes les Normes internationales d'information financière qui imposent ou permettent des évaluations à la juste valeur ou la présentation d'informations à leur sujet. IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait obtenu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. IFRS 13 prend effet pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et doit être appliquée de manière prospective. La Société a déterminé que l'adoption d'IFRS 13 n'a pas eu d'incidence sur ses résultats opérationnels ni sur sa situation financière. L'adoption d'IFRS 13 a toutefois entraîné la présentation d'informations à fournir additionnelles à la note 8 des états financiers consolidés résumés non audités ci-joints de la Société.

#### *États financiers consolidés*

L'IASB a publié une nouvelle norme, IFRS 10, *États financiers consolidés* (« IFRS 10 »), qui établit des principes pour la présentation et la préparation des états financiers consolidés d'une entité, lorsque celle-ci contrôle une ou plusieurs autres entités. IFRS 10 établit que le contrôle est à la base de la consolidation et définit le principe du contrôle. Un investisseur contrôle une entité émettrice lorsqu'il détient le pouvoir sur cette entité, lorsqu'il est exposé ou qu'il a le droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'il a la capacité d'influer sur le montant des rendements de l'investisseur. IFRS 10 a été publiée dans le cadre du plus vaste projet de l'IASB portant sur les participations dans tous les types d'entités. Ce projet a également donné lieu à la publication des quatre normes décrites ci-après. IFRS 10 prend effet pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et doit être appliquée de manière rétrospective. L'adoption d'IFRS 10 n'a pas eu d'incidence sur les résultats opérationnels, la situation financière et les informations à fournir de la Société.

#### *Partenariats*

L'IASB a publié une nouvelle norme, IFRS 11, *Partenariats* (« IFRS 11 »), qui établit les principes de présentation de l'information financière par les entités qui sont parties à un partenariat. IFRS 11 a préséance sur IAS 31, *Participation dans des coentreprises*, et sur l'interprétation SIC-13, *Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par des coentrepreneurs*. La norme définit un partenariat comme une entente selon laquelle deux ou plusieurs parties détiennent un contrôle conjoint, et le contrôle conjoint est défini comme le partage contractuellement convenu du contrôle dans le cadre duquel les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. La norme classe les partenariats soit comme des entreprises communes, soit comme des coentreprises, et le classement détermine le traitement comptable. IFRS 11 prend effet pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et doit être appliquée de manière rétrospective. L'adoption d'IFRS 11 n'a pas eu d'incidence sur les résultats opérationnels, la situation financière et les informations à fournir de la Société.

#### *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*

L'IASB a publié une nouvelle norme, IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités* (« IFRS 12 »), qui intègre et fournit des obligations d'information cohérentes pour tous les intérêts dans d'autres entités comme les filiales, les partenariats, les entreprises associées et les entités structurées non consolidées. IFRS 12 prend effet pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et doit être appliquée de manière rétrospective. L'adoption d'IFRS 12 n'a pas eu d'incidence sur les résultats opérationnels, la situation financière et les informations à fournir de la Société.

### *États financiers individuels*

L'IASB a publié une norme révisée, IAS 27, *États financiers individuels* (« IAS 27 »), qui présente les obligations relatives à la comptabilisation et à l'information à fournir pour les participations dans d'autres entités telles que des filiales, des coentreprises et des entreprises associées lorsqu'une entité prépare des états financiers individuels (non consolidés). IAS 27 prend effet pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et doit être appliquée de manière rétrospective. L'adoption d'IAS 27 n'a pas eu d'incidence sur les résultats opérationnels, la situation financière et les informations à fournir de la Société.

### *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*

L'IASB a publié une norme révisée, IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises* (« IAS 28 »), qui prescrit le mode de comptabilisation pour les participations dans des entreprises associées et établit les obligations concernant l'application de la méthode de la mise en équivalence dans le cadre de la comptabilisation des participations dans des entreprises associées et des coentreprises. IAS 28 prend effet pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et doit être appliquée de manière rétrospective. L'adoption d'IAS 28 n'a pas eu d'incidence sur les résultats opérationnels, la situation financière et les informations à fournir de la Société.

### *Présentation des états financiers – Autres éléments du résultat global*

L'IASB a publié une modification à IAS 1, *Présentation des états financiers* (la « modification à IAS 1 »), afin d'améliorer la cohérence et la clarté de la présentation des éléments des autres éléments du résultat global. Une obligation a été ajoutée, selon laquelle ces éléments sont regroupés selon qu'ils pourront être ultérieurement reclassés ou non en résultat afin de démontrer de façon plus claire l'incidence des composantes des autres éléments du résultat global sur les bénéfices futurs. La modification à IAS 1 prend effet pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012 et doit être appliquée de manière rétrospective. À la suite de l'adoption de la modification à IAS 1, la Société a modifié la façon dont elle présente les autres éléments du résultat global dans ses états financiers consolidés résumés non audités ci-joints.

### *Avantages postérieurs à l'emploi*

L'IASB a publié des modifications à IAS 19, *Avantages du personnel* [« IAS 19 (modifiée en 2011) »], qui éliminent l'option qui permettait de différer la comptabilisation des écarts actuariels au moyen de la méthode du « corridor », remplacent le calcul du rendement prévu de l'actif des régimes par une méthode de calcul de la charge au titre des régimes de retraite à prestations définies selon un taux d'actualisation, corrigent la présentation des variations des actifs et des passifs découlant de régimes à prestations définies et améliorent les informations à fournir pour les régimes à prestations définies. IAS 19 (modifiée en 2011) prend effet pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et doit être appliquée de manière rétrospective.

Le tableau suivant présente l'incidence qu'a eu l'adoption d'IAS 19 (modifiée en 2011), principalement le remplacement du rendement prévu de l'actif des régimes par une méthode de calcul de la charge au titre des régimes de retraite selon un taux d'actualisation, sur le bénéfice net et le résultat global de la Société pour les périodes de 12 et de 24 semaines closes le 16 juin 2012 et la période de 52 semaines close le 29 décembre 2012 ainsi que sur sa situation financière au 29 décembre 2012, au 16 juin 2012 et au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

<b>Incidence sur le bénéfice net et le total du résultat global (en milliers de dollars, sauf les données par action)</b>	<b>Période de 12 semaines close le 16 juin 2012</b>	<b>Période de 24 semaines close le 16 juin 2012</b>	<b>Période de 52 semaines close le 29 décembre 2012</b>
Augmentation des charges opérationnelles et administratives	(585) \$	(1 170) \$	(2 684) \$
Diminution de la charge d'impôt sur le résultat	153	306	701
Diminution du bénéfice net	(432)	(864)	(1 983)
Diminution des autres éléments de la perte globale	–	–	2 419
Incidence fiscale de la diminution des autres éléments du résultat global	–	–	(640)
Diminution du total du résultat global	(432) \$	(864) \$	(204) \$
Diminution du bénéfice net de base et dilué par action ordinaire	(0,01) \$	(0,01) \$	(0,01) \$
Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire, montant retraité	0,69 \$	1,25 \$	2,91 \$

<b>Incidence sur le bilan (en milliers de dollars)</b>	<b>29 décembre 2012</b>	<b>16 juin 2012</b>	<b>1<sup>er</sup> janvier 2012</b>
Diminution des autres actifs	1 947 \$	– \$	– \$
Augmentation des autres passifs non courants	4 597	7 449	6 279
Diminution des passifs d'impôt différé	1 667	1 912	1 606
Diminution des bénéfices non distribués	6 656	5 537	4 673
Diminution du cumul des autres éléments de la perte globale	1 779	–	–

Le tableau suivant présente certaines informations supplémentaires relatives au montant net du passif au titre des prestations définies et aux principales hypothèses actuarielles associées aux régimes de retraite et aux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi de la Société, tels qu'ils ont été retraités pour tenir compte de l'incidence d'IAS 19 (modifiée en 2011), pour l'exercice clos le 29 décembre 2012.

**Au 29 décembre 2012 et pour la période de 52 semaines close à cette date (en milliers de dollars)**

	Régimes de retraite agréés	Régimes de retraite non agréés	Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	Total
<b>Juste valeur des actifs des régimes</b>				
Juste valeur des actifs des régimes au début de l'exercice	72 276 \$	30 061 \$	– \$	102 337 \$
Produits d'intérêts	3 192	1 237	–	4 429
Écarts actuariels	1 653	(149)	–	1 504
Cotisations patronales	7 978	6 260	610	14 848
Cotisations des participants aux régimes	1 356	–	–	1 356
Prestations versées	(3 088)	(1 959)	(610)	(5 657)
Frais administratifs	(152)	–	–	(152)
Juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice	83 215 \$	35 450 \$	– \$	118 665 \$
<b>Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies</b>				
Obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice	103 704 \$	36 636 \$	6 380 \$	146 720 \$
Coût des services rendus	7 301	1 511	341	9 153
Coût financier	4 443	1 509	267	6 219
Cotisations des participants aux régimes	1 356	–	–	1 356
Pertes actuarielles découlant de modifications des hypothèses financières	5 448	2 541	220	8 209
Gains actuariels sur les écarts entre les résultats et les prévisions	(1 250)	(450)	–	(1 700)
Prestations versées	(3 088)	(1 959)	(610)	(5 657)
Indemnités de fin de contrat de travail	1 520	260	–	1 780
Valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies à la fin de l'exercice	119 434 \$	40 048 \$	6 598 \$	166 080 \$
Montant net du passif au titre des prestations définies	36 219 \$	4 598 \$	6 598 \$	47 415 \$

Le montant net du passif au titre des prestations définies est présenté dans les autres passifs non courants dans les états financiers consolidés résumés non audités ci-joints de la Société. Les produits d'intérêts des actifs des régimes sont une composante de la charge au titre des avantages du personnel et sont présentés dans les charges opérationnelles et administratives.

Les principales hypothèses actuarielles adoptées se présentent comme suit :

	<b>2012</b>		
	<b>Régimes de retraite agrés</b>	<b>Régimes de retraite non agrés</b>	<b>Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi</b>
<b>Obligations au titre des prestations définies à la fin de l'exercice</b>			
Taux d'actualisation	4,00 %	3,75 %	3,85 %
Taux de croissance de la rémunération	4,00 %	4,00 %	4,00 %
<b>Charge nette de l'exercice au titre des avantages du personnel</b>			
Taux d'actualisation	4,25 %	4,25 %	4,15 %
Taux de croissance de la rémunération	4,00 %	4,00 %	4,00 %

#### *Instruments financiers – Informations à fournir*

L'IASB a publié une modification à IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (la « modification à IFRS 7 »), qui clarifie les exigences en matière de compensation d'instruments financiers et exige que de nouvelles informations soient fournies sur l'incidence des accords de compensation sur la situation financière d'une entité. Cette modification à IFRS 7 prend effet pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et doit être appliquée de manière rétrospective. L'adoption de la modification à IFRS 7 n'a pas eu d'incidence sur les résultats opérationnels ni sur la situation financière consolidés de la Société. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de la modification à IFRS 7 sur les informations annuelles à fournir.

#### **Futures normes comptables**

##### *Instruments financiers*

L'IASB a publié une nouvelle norme, IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), qui remplacera ultimement IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (« IAS 39 »). Le remplacement d'IAS 39 est un projet en plusieurs étapes qui vise l'amélioration et la simplification de la présentation d'informations portant sur les instruments financiers. La publication d'IFRS 9 s'inscrit dans la première étape du projet. IFRS 9 utilise une approche unique pour déterminer si un actif ou un passif financier doit être évalué au coût amorti ou à la juste valeur, remplaçant ainsi les multiples directives d'IAS 39. Pour les actifs financiers, l'approche prescrite par IFRS 9 repose sur la façon dont l'entité gère ses instruments financiers compte tenu de son modèle économique et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. IFRS 9 exige l'utilisation d'une méthode de dépréciation unique en remplacement des multiples méthodes de dépréciation prévues par IAS 39. En ce qui concerne les passifs financiers évalués à la juste valeur, la variation de la juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit de l'entité est présentée dans les autres éléments du résultat global. IFRS 9 prend effet pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et doit être appliquée de manière rétrospective. La Société évalue actuellement l'incidence d'IFRS 9 sur ses résultats opérationnels, sa situation financière et ses informations à fournir.

##### *Instruments financiers : Compensation des actifs et des passifs*

L'IASB a publié une modification à IAS 32, *Instruments financiers : Présentation* (« IAS 32 »), qui fournit des précisions supplémentaires sur les exigences en matière de compensation d'instruments financiers. La modification à IAS 32 est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 et doit être appliquée de façon rétrospective. La Société évalue actuellement l'incidence de la modification à IAS 32 sur ses résultats opérationnels, sa situation financière et ses informations à fournir.

## PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES

### *Cycle de présentation de l'information financière*

Le cycle annuel de présentation de l'information financière de la Société se divise en 4 trimestres de 12 semaines chacun, à l'exception du troisième trimestre, qui compte 16 semaines. L'exercice de la Société consiste en une période de 52 ou de 53 semaines se clôturant le samedi le plus près du 31 décembre. Lorsque l'exercice comprend 53 semaines, la durée du quatrième trimestre est de 13 semaines.

### *Sommaire des résultats trimestriels*

Le tableau qui suit présente un sommaire de certaines des principales données financières consolidées de la Société pour chacun des huit derniers trimestres.

	Deuxième trimestre		Premier trimestre		Quatrième trimestre		Troisième trimestre	
	2013	2012	2013	2012	2012	2011 <sup>1</sup>	2012	2011 <sup>1</sup>
(en milliers de dollars, sauf les données par action – non audité)	(12 semaines)	(12 semaines)	(12 semaines)	(12 semaines)	(12 semaines)	(12 semaines)	(16 semaines)	(16 semaines)
Ventes	2 538 440 \$	2 456 694 \$	2 485 522 \$	2 394 441 \$	2 721 571 \$	2 606 896 \$	3 209 142 \$	3 110 590 \$
Bénéfice net	146 948 \$	145 279 \$	119 453 \$	118 800 \$	174 722 \$	176 019 \$	167 697 \$	172 449 \$
Par action ordinaire								
– Bénéfice net de base	0,73 \$	0,69 \$	0,59 \$	0,56 \$	0,85 \$	0,82 \$	0,81 \$	0,80 \$
– Bénéfice net dilué	0,73 \$	0,69 \$	0,59 \$	0,56 \$	0,85 \$	0,82 \$	0,81 \$	0,80 \$

1. Les principales informations sur le bénéfice net présentées pour les trimestres de l'exercice 2011 ne tiennent pas compte de l'incidence de l'adoption d'IAS 19 (modifiée en 2011).

La Société a affiché une croissance des ventes et du bénéfice net par action ordinaire au cours de chacun des quatre derniers trimestres par rapport aux trimestres correspondants de l'exercice précédent.

Les ventes ont augmenté au troisième trimestre de 2012 par rapport au trimestre correspondant de 2011, en raison d'une croissance solide du volume de vente de médicaments sur ordonnance et du montant des ventes de produits de l'avant du magasin. La forte croissance du nombre d'ordonnances exécutées par les pharmacies de détail et des ventes du Réseau de santé spécialisé et de MediSystem Technologies a été partiellement contrebalancée par une nouvelle diminution de la valeur moyenne des ordonnances. La croissance du volume d'ordonnances exécutées est en outre attribuable à l'acquisition, en août, de 19 pharmacies de Paragon Pharmacies Limited dans l'Ouest canadien, ainsi qu'à l'acceptation et à la mise en œuvre réussie en Ontario d'un programme visant à exempter les personnes âgées de la quote-part de deux dollars sur leurs ordonnances admissibles. La croissance solide des ventes et l'intérêt continu porté à l'efficacité des campagnes promotionnelles et aux initiatives d'amélioration des marges ont donné lieu à une hausse de 3,6 % de la marge brute en dollars. Toutefois, ces profits ont été plus que contrebalancés par la hausse des charges opérationnelles et administratives, notamment la dotation aux amortissements, en raison de l'augmentation des charges se rapportant aux établissements, principalement en ce qui a trait à l'occupation, aux salaires et aux avantages liés aux initiatives de croissance et d'expansion du réseau, ainsi que de la hausse du bénéfice des franchisés. Les charges opérationnelles et administratives du troisième trimestre de 2012 comprennent une charge de restructuration de 13 M\$ (avant impôt) découlant principalement de la rationalisation des fonctions du siège social de la Société, contrebalancée par un profit sur cession de 13 M\$ (avant impôt) lié à une opération de cession-bail visant certains établissements de détail de la Société. Les charges opérationnelles et administratives du troisième trimestre de 2011 comprenaient un profit sur cession de 3 M\$ (avant impôt), qui était également lié à une opération de cession-bail visant certains établissements de détail de la Société. La baisse des charges financières et une réduction du taux d'imposition effectif de la Société sont d'autres facteurs qui ont contribué à la croissance du bénéfice net au troisième trimestre de 2012. L'incidence cumulative du programme de rachat d'actions de la Société a eu une incidence favorable sur la croissance du bénéfice net par action au troisième trimestre de 2012, car le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution, a diminué de 4,2 % par rapport au trimestre correspondant de 2011.

Les ventes ont augmenté au quatrième trimestre de 2012 par rapport au trimestre correspondant de 2011, en raison d'une forte croissance du volume de vente de médicaments sur ordonnance et des gains continus au chapitre des ventes et des parts de marché en ce qui concerne les produits de l'avant du magasin. La forte croissance du nombre d'ordonnances exécutées par les pharmacies de détail et les gains au chapitre des ventes liées aux activités de la Société relatives aux soins de longue durée et aux services pharmaceutiques spécialisés ont été partiellement contrebalancés par une nouvelle diminution de la valeur moyenne des ordonnances. La croissance du volume de médicaments sur ordonnance a été particulièrement vigoureuse en Ontario, stimulée par la mise en œuvre réussie et l'acceptation du programme visant à exempter les personnes âgées de la quote-part de deux dollars sur leurs ordonnances admissibles, ainsi que dans l'Ouest canadien, où la Société a effectué de nombreuses acquisitions au cours du second semestre de l'exercice. Le bénéfice opérationnel s'est chiffré à 250 M\$ pour le quatrième trimestre de 2012, comparativement à 256 M\$ pour le trimestre correspondant de 2011, car la forte croissance des ventes et l'attention continue portée aux initiatives en matière de réduction des coûts, de productivité et d'efficacité pour les établissements comparables ont été contrebalancées par des pressions à la baisse additionnelles exercées sur les marges des médicaments sur ordonnance, par la hausse des charges opérationnelles relatives aux initiatives de croissance et d'expansion du réseau de la Société et par l'augmentation du bénéfice des franchisés. La baisse des charges financières et une réduction du taux d'imposition effectif de la Société sont d'autres facteurs qui ont contribué à la croissance du bénéfice net au quatrième trimestre de 2012. En plus des facteurs susmentionnés pris en compte dans le bénéfice, l'incidence cumulative du programme de rachat d'actions de la Société a eu une incidence favorable sur la croissance du bénéfice net par action au quatrième trimestre de 2012, car le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution, a diminué de 4,2 % par rapport au quatrième trimestre de 2011.

Les ventes ont augmenté au premier trimestre de 2013 par rapport au trimestre correspondant de 2012, en raison d'une forte croissance du volume de vente de médicaments sur ordonnance et des gains continus au chapitre des ventes et des parts de marché en ce qui concerne les produits de l'avant du magasin. La forte croissance du nombre d'ordonnances exécutées par les pharmacies de détail et les gains au chapitre des ventes liées aux activités complémentaires de la Société en matière de soins de santé ont été partiellement contrebalancés par une nouvelle diminution de la valeur moyenne des ordonnances. La croissance du volume de médicaments sur ordonnance a été particulièrement vigoureuse en Ontario, stimulée en partie par la mise en œuvre réussie et l'acceptation d'un programme visant à exempter les personnes âgées de la quote-part de deux dollars sur leurs ordonnances admissibles, ainsi que dans l'Ouest canadien, où la Société a effectué de nombreuses acquisitions au cours du second semestre de 2012. D'un exercice à l'autre, la marge brute en dollars a augmenté de 4,2 % au premier trimestre de 2013, la forte croissance des ventes, particulièrement celles des produits de l'avant du magasin, combinée à l'attention continue portée à l'efficacité des activités promotionnelles et aux initiatives d'amélioration des marges ayant permis de compenser les pressions à la baisse additionnelles exercées sur les marges des médicaments sur ordonnance. Au premier trimestre de 2013, le bénéfice opérationnel s'est chiffré à 175 M\$, demeurant essentiellement inchangé d'un exercice à l'autre, les avantages qui découlent des initiatives liées à la réduction des coûts, à la productivité et à l'efficacité des établissements comparables ayant été contrebalancés par la hausse des charges opérationnelles relativement aux initiatives de croissance et d'expansion du réseau de la Société. En plus des facteurs susmentionnés pris en compte dans le bénéfice, l'incidence cumulative du programme de rachat d'actions de la Société a eu une incidence favorable sur la croissance du bénéfice net par action au premier trimestre de 2013, car le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution, a diminué de 3,8 % par rapport au premier trimestre de 2012.

Les ventes ont augmenté au deuxième trimestre de 2013 par rapport au trimestre correspondant de 2012, en raison de la vigueur des résultats affichés par les produits de l'avant du magasin, la Société ayant enregistré des profits en matière de ventes dans toutes les régions du pays, et de la croissance solide et continue du nombre d'ordonnances. La forte croissance du nombre d'ordonnances exécutées par les pharmacies de détail et des ventes liées aux activités de la Société relatives à MediSystem Technologies a été partiellement contrebalancée par une nouvelle diminution de la valeur moyenne des ordonnances. Conformément aux récentes tendances trimestrielles, la croissance du volume de médicaments sur ordonnance est demeurée particulièrement robuste en Ontario et en Alberta. D'un exercice à l'autre, la marge brute en dollars a augmenté de 1,9 % au deuxième trimestre de 2013, les avantages découlant des ventes solides et de la forte croissance du nombre d'ordonnances ayant été partiellement contrebalancés par les pressions à la baisse exercées sur les marges relatives à l'officine, qui s'expliquent principalement par la mise en œuvre de mesures additionnelles liées à la réforme du régime de médicaments, et aux produits de l'avant du magasin, pour lesquels la concurrence demeure très axée sur les activités promotionnelles. L'augmentation de la marge brute en dollars a également été contrebalancée par la hausse des charges

opérationnelles et administratives, compte tenu de la dotation aux amortissements. Cette hausse est essentiellement attribuable à l'augmentation des charges opérationnelles au niveau des établissements, surtout en ce qui a trait à l'occupation, aux salaires et aux avantages liés aux initiatives de croissance et d'expansion du réseau de la Société, ainsi qu'aux acquisitions. Les charges opérationnelles et administratives au deuxième trimestre de 2012 comprennent une charge de 5 M\$ (avant impôt) découlant de la fermeture de deux boutiques Murale<sup>MC</sup>. En plus des facteurs susmentionnés pris en compte dans le bénéfice, l'incidence cumulative du programme de rachat d'actions de la Société a eu une incidence favorable sur la croissance du bénéfice net par action au deuxième trimestre de 2013, car le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution, a diminué de 3,8 % par rapport au deuxième trimestre de 2012.

Les activités principales de la Société, qui sont liées aux médicaments sur ordonnance, ne sont habituellement pas assujetties aux fluctuations saisonnières. Toutefois, les activités de l'avant du magasin comprennent des promotions saisonnières qui peuvent avoir une incidence sur les résultats d'un trimestre à l'autre, particulièrement lorsqu'un événement saisonnier ne se trouve pas dans un même trimestre d'un exercice à l'autre, comme c'est le cas pour Pâques. De plus, comme la Société continue d'étendre sa gamme de produits et de services de l'avant du magasin, y compris ses promotions saisonnières, ses résultats opérationnels pourraient être davantage exposés aux fluctuations saisonnières.

## **RISQUES ET GESTION DU RISQUE**

La Société est exposée à un certain nombre de risques, dans le cours normal de ses activités, qui sont susceptibles d'influer sur son rendement financier et opérationnel.

### *Faits nouveaux concernant le secteur et la réglementation*

Une part importante des ventes et du bénéfice de la Société dépend de ses ventes de médicaments sur ordonnance. Les médicaments sur ordonnance et leur vente sont assujettis à plusieurs lois et règlements fédéraux, provinciaux, territoriaux et locaux. Les modifications apportées à ces lois et règlements, ou le non-respect de ceux-ci, peuvent avoir des répercussions défavorables importantes sur les activités, les ventes et la rentabilité de la Société.

Les lois et règlements fédéraux et provinciaux établissant les régimes publics d'assurance-médicaments régissent habituellement les médicaments sur ordonnance couverts, l'admissibilité des patients, les remboursements de médicaments, l'admissibilité des médicaments et l'établissement des prix des médicaments, et peuvent même régir les remises que les fabricants sont autorisés à verser aux pharmacies et aux fournisseurs de produits pharmaceutiques, ou que ceux-ci reçoivent. En ce qui concerne le remboursement des médicaments, ces lois et règlements régissent habituellement le coût autorisé d'un médicament sur ordonnance, la majoration de prix autorisée à l'égard d'un médicament sur ordonnance et les honoraires ou les frais d'exécution d'ordonnance qui peuvent être facturés lors de la vente de médicaments sur ordonnance à des patients admissibles en vertu du régime public d'assurance-médicaments. Pour ce qui est de l'admissibilité d'un médicament, ces lois et règlements régissent habituellement les exigences liées à l'inclusion des produits du fabricant dans la liste des médicaments donnant droit à une prestation ou à une prestation partielle en vertu du régime public d'assurance-médicaments concerné, à l'établissement des prix des médicaments et, dans le cas des médicaments sur ordonnance génériques, aux exigences à respecter pour leur désignation comme produits interchangeable avec un médicament sur ordonnance de marque. En outre, d'autres lois et règlements fédéraux, provinciaux, territoriaux et locaux régissent l'autorisation, le conditionnement, l'étiquetage, la vente, le marketing, la publicité, le traitement, l'entreposage, la distribution, l'exécution d'ordonnances et la mise au rebut de ces médicaments sur ordonnance.

Les ventes de médicaments sur ordonnance, le remboursement des médicaments et l'établissement des prix des médicaments peuvent être touchés par les changements qui surviennent dans le secteur des soins de santé, y compris les modifications législatives et autres qui ont une incidence sur l'admissibilité des patients, l'admissibilité des médicaments, les coûts admissibles d'un médicament sur ordonnance, la majoration de prix autorisée à l'égard d'un médicament sur ordonnance, les honoraires ou les frais d'exécution d'ordonnance payés par les tiers payeurs, ou les remises que le fabricant verse aux pharmacies et aux fournisseurs de produits pharmaceutiques, ou que ceux-ci reçoivent.

La majeure partie des ventes de médicaments sur ordonnance sont remboursées ou payées par des tiers payeurs, comme les gouvernements, les compagnies d'assurance ou les employeurs. Ces tiers payeurs ont cherché et continuent de chercher des façons de gérer le coût de leurs régimes d'assurance-médicaments. La plupart des provinces ont mis en œuvre des mesures, législatives et autres, visant la gestion du coût des services pharmaceutiques et le contrôle des coûts accrus engagés par les régimes publics d'assurance-médicaments et les régimes privés pour les médicaments, ce qui a une incidence sur le taux de remboursement des médicaments et sur l'accès aux remises versées par les fabricants. Les mesures législatives visant à contrôler le coût des médicaments incluent la diminution du prix des médicaments sur ordonnance génériques, l'interdiction des versements de remises par les fabricants, ou leur restriction, et l'imposition de limites relatives aux médicaments sur ordonnance de marque maison. D'autres mesures appliquées par certains gouvernements payeurs comprennent entre autres la restriction du nombre de médicaments sur ordonnance interchangeables qui sont admissibles au remboursement en vertu des régimes provinciaux d'assurance-médicaments. L'analyse qui suit présente les modifications législatives ou autres mesures réglementaires qui sont entrées en vigueur ou ont été annoncées depuis la date du rapport de gestion intermédiaire de la Société pour la période de 12 semaines close le 23 mars 2013 dans certaines provinces ou certains territoires en vue de réduire le coût global engagé au titre des régimes publics d'assurance-médicaments :

#### *Alberta*

Le 7 mars 2013, lors de l'annonce du budget 2013, le ministre de la Santé de l'Alberta a déclaré, avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> mai 2013, que le prix payé par les provinces pour les médicaments sur ordonnance génériques serait réduit, le faisant passer de 35 % à 18 % du prix du médicament de marque d'origine équivalent. La réduction prévue du prix à 18 % n'a pas eu lieu. Bien qu'un petit nombre de médicaments sur ordonnance génériques qui n'ont pas été réduits à 18 % de leur prix aient été retirés de la liste des médicaments de la province, une exception conditionnelle à la réduction de prix annoncée permettant l'inscription sur la liste pour une période de quatre mois a été accordée pour la plupart des médicaments sur ordonnance génériques afin de traiter les demandes d'exception à la réduction de prix des fabricants. Ainsi, le prix que le gouvernement provincial paie pour ces médicaments continue d'excéder 18 % du prix du médicament de marque d'origine équivalent. Ces exceptions conditionnelles permettant l'inscription sur la liste expireront le 31 août 2013. Après cette date, les médicaments pourraient être retirés de la liste des médicaments de la province s'il n'y a pas d'entente sur le prix.

#### *Manitoba*

Le 21 mai 2013, le ministère de la Santé du Manitoba a présenté le projet de loi 45 intitulé *Loi sur les médicaments à prix concurrentiel*. Le projet de loi modifierait la *Loi sur les pharmacies* actuellement en vigueur, la *Loi sur les pharmacies* qui n'est pas encore en vigueur, ainsi que la *Loi sur l'aide à l'achat de médicaments sur ordonnance* afin de permettre au gouvernement d'être en mesure de négocier des prix plus avantageux pour les médicaments.

Les modifications proposées visent à appuyer les efforts continus du gouvernement en vue d'établir des prix plus concurrentiels pour les médicaments sur ordonnance génériques. Ces modifications permettraient le retrait de la liste du Régime d'assurance-médicaments d'un médicament d'un fabricant de médicaments génériques si, par exemple, un autre fabricant offre un meilleur prix ou si le médicament soulève des questions d'intérêt public liées à la sécurité ou à la qualité. De plus, les modifications proposées conféreront à Santé Manitoba l'autorité d'annuler une entente relative à la liste des médicaments conclue avec un fabricant qui serait incapable de fournir le médicament au Manitoba.

La plupart des provinces ont mis en place des mesures, législatives ou autres, qui ont été efficaces pour contribuer à réduire le coût des médicaments sur ordonnance. Les lois de certaines provinces, dont le Québec, prescrivent des exigences à respecter pour qu'un médicament sur ordonnance soit inscrit sur la liste, afin d'assurer que le prix de vente d'un médicament sur ordonnance ne sera pas plus élevé que le prix de vente attribué par le fabricant pour le même médicament vendu dans le cadre d'autres programmes provinciaux d'assurance-médicaments. Dans certaines provinces, les éléments des lois et des règlements qui ont une incidence sur le remboursement des médicaments aux pharmacies et sur les remises consenties par les fabricants pour la vente de médicaments au titre des régimes publics d'assurance-médicaments s'appliquent également en vertu de la loi à la vente de médicaments au titre des régimes privés. En outre, les tiers payeurs privés (tels que les employeurs et leurs assureurs) ont tiré parti, ou pourraient

chercher à tirer parti, de toutes les mesures mises en œuvre par les gouvernements payeurs afin de réduire le coût des médicaments sur ordonnance pour les régimes publics en appliquant ces mesures aux régimes d'assurance-médicaments qu'ils offrent ou gèrent. Par conséquent, les modifications apportées à l'égard du remboursement des médicaments et des remises versées par les fabricants en vertu d'un régime d'assurance-médicaments public pourraient aussi avoir une incidence sur le remboursement des médicaments et les remises versées par le fabricant en ce qui a trait aux ventes de médicaments dans le secteur privé. De plus, les tiers payeurs privés pourraient réduire le taux de remboursement des médicaments sur ordonnance fournis à leurs membres ou pourraient choisir de rembourser aux membres seulement les produits qui figurent sur les formulaires restreints ou qui sont disponibles auprès de fournisseurs privilégiés.

Les modifications législatives et autres en cours ayant une incidence sur les programmes de remboursement des médicaments aux pharmacies, l'établissement des prix des médicaments sur ordonnance et les remises consenties par les fabricants devraient continuer d'exercer des pressions à la baisse sur les ventes de médicaments sur ordonnance. Ces modifications pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les ventes et la rentabilité de la Société. En outre, la Société pourrait devoir engager des coûts importants pour se conformer à toute modification du cadre réglementaire visant les médicaments sur ordonnance. Le non-respect de ces lois et règlements existants ou proposés, particulièrement ceux qui portent sur l'octroi de licences et le comportement des grossistes, l'octroi de licences et le comportement des pharmaciens, la réglementation et la propriété des pharmacies, la publicité des pharmacies et des services d'ordonnance, la présentation de renseignements à l'égard des médicaments sur ordonnance, l'établissement des prix des médicaments sur ordonnance et les restrictions sur les remises consenties par les fabricants pourraient donner lieu à des poursuites au civil, à des démarches réglementaires, à des amendes, à des pénalités, à des injonctions, à des rappels ou à des saisies, lesquels pourraient avoir une incidence sur les activités, les ventes ou la rentabilité de la Société.

#### *Faits nouveaux concernant les litiges – Certification de recours collectif des franchisés*

Le 9 juillet 2013, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a certifié le recours collectif liée à certaines parties de la poursuite déposée par deux des franchisés-proprétaires titulaires d'une licence de la Société, lesquels réclament des dommages-intérêts sous prétexte de diverses allégations, au nom de l'ensemble de ses franchisés-proprétaires, actuels et anciens, résidant au Canada mais ailleurs qu'au Québec, qui sont partie ou ont été partie aux accords de la Société conclus avec un franchisé en 2002 et en 2010. La Société estime que ces allégations sont non fondées et elle leur opposera une défense vigoureuse. Des renseignements supplémentaires à l'égard de ces allégations figurent dans la notice annuelle de la Société pour l'exercice clos le 29 décembre 2012, sous la rubrique « Poursuites judiciaires ».

## **RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS**

La Société est exposée à divers risques liés aux instruments financiers qui pourraient éventuellement avoir une incidence sur ses résultats opérationnels et sur sa performance financière. Les principaux risques liés aux instruments financiers auxquels est exposée la Société sont le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité. L'exposition de la Société au risque de change, au risque de crédit et à d'autres risques liés au prix est considérée comme négligeable. La Société peut avoir recours à des instruments financiers dérivés pour gérer certains de ces risques, mais n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins de transaction ni de spéculation.

#### *Assujettissement aux fluctuations des taux d'intérêt*

La Société, y compris son réseau d'établissements des franchisés, est assujettie aux fluctuations des taux d'intérêt en raison des emprunts qu'elle contracte aux termes de ses facilités de crédit bancaire, de son programme de papier commercial et des programmes de financement offerts à ses franchisés. Toute augmentation ou diminution des taux d'intérêt aura des répercussions défavorables ou favorables sur la performance financière de la Société.

La Société surveille constamment la conjoncture du marché et les répercussions des fluctuations des taux d'intérêt sur ses instruments d'emprunt à taux fixes et variables, et pourrait utiliser des produits dérivés sur taux d'intérêt pour gérer ce risque. Actuellement, la Société n'est partie à aucun contrat de dérivés sur taux d'intérêt et n'a utilisé aucun contrat de dérivés sur taux d'intérêt pour gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt au cours d'aucune période en 2013 et en 2012.

Par ailleurs, la Société est susceptible de subir des pertes si l'une des contreparties aux contrats de dérivés manque à ses obligations. La Société tente de réduire le risque lié aux contreparties en choisissant de traiter avec de grandes institutions financières bien capitalisées. La Société n'avait comptabilisé aucun montant lié à ce risque au 15 juin 2013 puisqu'elle n'était partie à aucun contrat de dérivés sur taux d'intérêt à cette date.

Au 15 juin 2013, la Société affichait une dette à taux variable non couverte de 537 M\$ (504 M\$ en 2012). Au cours des périodes de 12 et de 24 semaines closes le 15 juin 2013, l'encours moyen de la dette à taux variable non couverte de la Société était de 625 M\$ et de 640 M\$ (629 M\$ et 587 M\$ en 2012), respectivement. Si les taux d'intérêt avaient été plus élevés ou moins élevés de 50 points de base au cours des périodes de 12 et de 24 semaines closes le 15 juin 2013, le bénéfice net aurait diminué ou augmenté d'environ 0,5 M\$ et 1,1 M\$ (0,5 M\$ et 1,0 M\$ en 2012), respectivement, en raison de l'exposition de la Société au risque lié aux fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette à taux variable non couverte.

#### *Risque de change*

La Société exerce la majeure partie de ses activités en dollars canadiens. Le risque de change auquel elle est exposée découle principalement des achats effectués en dollars américains, et ce risque est lié aux fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport à celle du dollar américain. La Société examine ses achats libellés en devises afin de surveiller et de gérer son risque de change. La Société considère son exposition au risque de change comme négligeable.

#### *Risque de crédit*

Les débiteurs proviennent principalement de la vente de médicaments sur ordonnance aux gouvernements et à des régimes tiers d'assurance-médicaments. Le risque de recouvrement est donc faible. Il n'y a aucune concentration des soldes liés aux débiteurs en cours. La Société considère son exposition au risque de crédit comme négligeable.

#### *Autre risque lié au cours*

La Société peut avoir recours à des contrats à terme sur actions réglés en trésorerie en vue de réduire son exposition aux futures variations du cours de marché de ses actions ordinaires en vertu des obligations qui lui incombent aux termes de son régime d'unités d'actions assujetties à des restrictions (le « RUAAR »). Les produits et les charges découlant de l'utilisation de ces instruments sont inclus dans les charges opérationnelles et administratives.

Selon la valeur de marché du contrat à terme sur actions existant au 15 juin 2013, la Société a constaté un actif de 0,4 M\$. Selon les valeurs de marché des contrats à terme sur actions existants au 16 juin 2012, la Société a constaté un passif de 1,6 M\$, dont une tranche de 1,2 M\$ était présentée dans les crédettes et charges à payer, et une tranche de 0,4 M\$, dans les autres passifs non courants. Au cours des périodes de 12 et de 24 semaines closes le 15 juin 2013 et le 16 juin 2012, la Société a évalué que le pourcentage des contrats à terme sur actions existants qui est lié aux unités non gagnées en vertu du RUAAR constituait une couverture efficace contre les variations futures du cours de marché de ses actions ordinaires relativement aux unités non gagnées. La valeur de marché a été établie en fonction des renseignements fournis par la contrepartie de la Société dans le cadre de ces contrats à terme sur actions.

#### *Gestion du capital et risque de liquidité*

Les principaux objectifs de la Société quant à la gestion du capital consistent à assurer une croissance rentable de ses activités tout en maintenant une souplesse financière appropriée au financement de nouvelles occasions de placement intéressantes et autres exigences ou occasions imprévues qui pourraient survenir. Une croissance rentable se définit comme la croissance du bénéfice proportionnelle au capital additionnel investi dans l'entreprise de manière à ce que la Société puisse tirer un taux de rendement intéressant sur ce capital. Afin de favoriser une croissance rentable, les principaux investissements de la Société comprennent des ajouts à la superficie de vente de son réseau d'établissements au moyen de la construction d'établissements nouveaux, réimplantés et agrandis, incluant les améliorations locatives et les agencements connexes, la rénovation d'établissements existants, l'acquisition d'emplacements s'inscrivant dans son programme de réserve foncière, de même que l'acquisition de pharmacies indépendantes ou de leurs fichiers d'ordonnances. De plus, la Société effectue des dépenses en

immobilisations dans les technologies de l'information et dans ses capacités de distribution afin de soutenir un réseau d'établissements en expansion. La Société procure également à ses franchisés un fonds de roulement au moyen de prêts et de garanties. Elle compte en grande partie sur ses flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles pour financer son programme d'investissement en immobilisations et effectuer ses distributions de dividendes à ses actionnaires. Ces flux de trésorerie sont complétés, au besoin, au moyen de l'emprunt de titres de créance additionnels. Au cours de la période, ces objectifs n'ont fait l'objet d'aucune modification.

La Société estime que la dette bancaire, le papier commercial, la dette à court terme, la dette à long terme (incluant la partie courante de celle-ci), les contrats de location-financement et les capitaux propres, déduction faite de la trésorerie, composent sa capitalisation totale. La Société tient également compte de ses obligations en vertu de contrats de location simple lorsqu'elle évalue sa capitalisation totale. La Société gère sa structure du capital de façon à conserver les notations de grande qualité que lui attribuent deux agences de notation. En outre, afin de maintenir la structure du capital qu'elle recherche, la Société peut ajuster le niveau de dividendes versés aux actionnaires, émettre des actions supplémentaires, racheter des actions aux fins d'annulation ou procéder à l'émission d'une dette ou à son remboursement. La Société est soumise à certaines clauses restrictives relativement à sa dette, et elle se conforme à ces clauses.

La Société surveille sa structure du capital essentiellement en évaluant le ratio de sa dette nette par rapport aux capitaux propres et le ratio de sa dette nette par rapport à sa capitalisation totale, et s'assure de sa capacité à s'acquitter du service de sa dette et à respecter d'autres obligations définies en faisant un suivi de ses ratios de couverture des intérêts et autres charges fixes. (Se reporter à la rubrique « Structure du capital et situation financière » du présent rapport de gestion.)

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne puisse pas respecter les obligations financières liées à ses passifs financiers. La Société établit des budgets et des prévisions sur ses flux de trésorerie pour s'assurer qu'elle dispose de fonds suffisants grâce à ses activités opérationnelles, à l'accès aux facilités de crédit bancaire et aux marchés des titres d'emprunt et des capitaux, qui lui permettent de respecter ses obligations financières et son programme d'investissement en immobilisations et de financer de nouvelles occasions de placement ou d'autres exigences imprévues au fur et à mesure qu'elles surviennent. La Société gère son risque de liquidité lié aux passifs financiers en contrôlant les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles de manière à respecter ses obligations financières à court terme, et en planifiant le remboursement de ses obligations financières à long terme au moyen des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles ou en émettant de nouveaux titres d'emprunt.

Pour une description complète des sources de liquidités de la Société, se reporter aux sections « Sources de liquidités » et « Situation de trésorerie future », sous la rubrique « Situation de trésorerie et sources de financement » du présent rapport de gestion.

## **CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**

Le chef de la direction et le chef des finances ont établi, ou ont fait en sorte que soit établi sous leur supervision, un contrôle interne à l'égard de l'information financière, afin de donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis aux fins de la publication de l'information financière conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Le contrôle interne à l'égard de l'information financière, aussi bien conçu qu'il puisse l'être, comporte des limites intrinsèques. Par conséquent, même des contrôles dont la conception est jugée efficace n'offrent qu'une assurance raisonnable à l'égard de la présentation de l'information financière et de la préparation des états financiers.

Il n'y a eu aucun changement concernant le contrôle interne à l'égard de l'information financière au cours de la période intermédiaire la plus récente de la Société qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qui aura une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société.

## **MESURES FINANCIÈRES NON DÉFINIES PAR LES IFRS**

La Société présente ses résultats financiers conformément aux IFRS. Cependant, le présent rapport contient des données tirées de mesures financières non définies par les IFRS, comme les charges opérationnelles et administratives ajustées, le bénéfice opérationnel ajusté, la marge opérationnelle, la marge opérationnelle ajustée, le BAIIA (le bénéfice avant charges financières, impôt et amortissements), le BAIIA ajusté, la marge du BAIIA, la marge du BAIIA ajusté, le bénéfice net ajusté, le bénéfice net par action ajusté et les charges d'intérêts en trésorerie. Ces mesures financières non définies par les IFRS n'ont pas de signification normalisée prescrite par les IFRS et, par conséquent, peuvent ne pas être comparables à des mesures dont le titre est semblable présentées par d'autres émetteurs.

Ces mesures financières non définies par les IFRS ont été incluses dans le présent rapport de gestion puisque ce sont des mesures utilisées par la direction pour l'aider à évaluer les résultats opérationnels de la Société par rapport à ses attentes et à comparer ses résultats avec ceux d'autres sociétés dans l'industrie pharmaceutique de détail. La direction est d'avis que les mesures financières non définies par les IFRS l'aident à cibler les tendances opérationnelles sous-jacentes.

Ces mesures financières non définies par les IFRS, notamment le BAIIA, le BAIIA ajusté, la marge du BAIIA et la marge du BAIIA ajusté, sont aussi des mesures communes utilisées par les investisseurs, les analystes financiers et les agences de notation. Ces groupes peuvent utiliser le BAIIA, le BAIIA ajusté, la marge du BAIIA, la marge du BAIIA ajusté et d'autres mesures financières non définies par les IFRS pour évaluer la Société et déterminer sa capacité à assurer le service de sa dette.